



RAPPORT DE GESTION

EXERCICE ET QUATRIÈME TRIMESTRE 2026

Le 24 septembre 2026

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion est un examen des résultats d'exploitation, des liquidités et des ressources en capital de Forage Orbit Garant inc. Il contient des énoncés prospectifs. Se reporter à la rubrique « Énoncés prospectifs » pour une description des risques, des incertitudes et des hypothèses faisant l'objet de ces énoncés.

La lecture de ce rapport de gestion doit se faire conjointement avec les états financiers consolidés audités pour les exercices clos le 30 juin 2026 (l'« exercice 2026 ») et le 30 juin 2025 (l'« exercice 2025 ») et les notes complémentaires qui sont disponibles sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca, et sur le site web de la Société, au www.orbitgarant.com.

Les états financiers consolidés audités de la Société ainsi que les notes y afférentes pour l'exercice 2026 « les états financiers » ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Tous les montants présentés dans ce rapport de gestion sont en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Dans le présent rapport de gestion, toute référence à la « Société » ou à « Orbit Garant » s'entend, selon le contexte, soit de Forage Orbit Garant inc., soit de Forage Orbit Garant inc. conjointement avec ses filiales en propriété exclusive.

Le présent rapport de gestion est daté du 24 septembre 2026. L'information présentée dans ce rapport de gestion est à jour, sauf indication contraire.

Les pourcentages sont fondés sur les chiffres figurant dans les états financiers et peuvent ne pas correspondre aux chiffres arrondis figurant dans le présent rapport de gestion.

D'autres renseignements concernant la Société, y compris sa notice annuelle pour l'exercice le plus récent, se trouvent sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les lois sur les valeurs mobilières encouragent les sociétés à formuler des énoncés prospectifs afin que les investisseurs comprennent mieux les perspectives d'une société et qu'ils prennent des décisions de placement éclairées.

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs au sujet des objectifs, des stratégies, de la situation financière, des résultats d'exploitation, des flux de trésorerie et des activités de la Société. Ces énoncés sont « prospectifs » en ce sens qu'ils se fondent sur des prévisions, des estimations et des hypothèses actuelles en ce qui a trait aux marchés dans lesquels la Société exerce ses activités; au climat économique mondial relativement au secteur minier; à la conjoncture canadienne ainsi qu'à la capacité de la Société d'attirer et de retenir des clients et de gérer ses actifs et ses charges d'exploitation. Ils ne sont pas des garanties de performance future et les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes qui sont difficiles à contrôler ou à prévoir.

Les risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels diffèrent considérablement, comprennent le climat économique mondial en ce qui a trait à l'industrie minière, l'environnement économique canadien, la capacité de la Société d'attirer et de fidéliser des clients et à gérer ses actifs et ses coûts

d'exploitation, la situation politique dans certaines juridictions dans lesquelles la Société opère, et l'environnement opérationnel dans lequel la Société opère.

Les résultats réels pourraient différer de façon significative des prévisions si des risques connus ou inconnus influaient sur les activités, ou encore si les estimations ou les hypothèses se révélaient inexactes. La Société ne garantit pas que les énoncés prospectifs se réaliseront. Par conséquent, le lecteur est prié de ne pas se fier complètement à ces énoncés.

La Société n'a pas l'intention et décline toute obligation de mettre à jour les énoncés prospectifs, même par suite de l'obtention de nouvelles informations ou à la suite d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf si elle est tenue de le faire en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables. Les risques susceptibles de faire diverger de façon significative les résultats réels de la Société de ses prévisions actuelles sont analysés dans le présent rapport de gestion. Pour une analyse plus complète des facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent de manière significative des attentes actuelles, veuillez-vous reporter à la notice annuelle de la Société datée du 24 septembre 2026 figurant sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS

Les données financières ont été établies conformément aux IFRS. Cependant, certaines mesures utilisées dans le présent rapport de gestion n'ont pas de définition normalisée en vertu des IFRS et pourraient être calculées différemment par d'autres sociétés. La Société est d'avis que certaines mesures financières non conformes aux IFRS offrent, lorsqu'elles sont présentées conjointement avec des mesures financières comparables établies conformément aux IFRS, des renseignements utiles aux investisseurs et aux autres lecteurs puisqu'elles permettent d'évaluer de manière adéquate la performance de la Société au chapitre de l'exploitation. La Société utilise des mesures non-IFRS, notamment le bénéfice net ajusté (perte nette ajustée) avant intérêts, impôts et amortissements (« BAIIA ajusté »), la « marge du BAIIA ajusté », le « bénéfice brut ajusté » et la « marge brute ajustée ». À l'interne, la Société utilise ces mesures financières non conformes aux IFRS à titre d'indicateur de la performance de ses activités. Ces mesures sont fournies à titre informatif et doivent être considérées comme un complément aux mesures de la performance financière conformes aux IFRS, et non comme des mesures pouvant remplacer celles-ci.

Pour une description de la façon dont Orbit Garant définit ces mesures non conformes aux IFRS et pour les rapprochements avec les mesures conformes aux IFRS les plus proches pour les périodes présentées dans ce rapport de gestion, voir « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS » à la page 22.

SOMMAIRE DE L'EXERCICE 2026

- Les produits se sont établis à 203,2 M\$, une hausse de 7,5 %, comparativement à 189,1 M\$ au cours de l'exercice 2025
- La marge brute s'est établie à 9,7 %, comparativement à 15,0 % à l'exercice 2025
- La marge brute ajustée ¹⁾ s'est établie à 14,7 %, comparativement à 19,5 % à l'exercice 2025
- Une perte nette de 1,5 M\$ a été inscrite comparativement à un bénéfice net de 7,5 M\$ à l'exercice 2025
- Le BAIIA ajusté ¹⁾ s'est établi à 13,7 M\$, comparativement à 21,7 M\$ au cours de l'exercice 2025
- Orbit Garant a obtenu un nouveau contrat majeur de forage spécialisé au Canada, qui devrait générer un chiffre d'affaires supérieur à 100 M\$ au cours de la période initiale de cinq ans. Les opérations de forage débiteront en juin 2026 et s'intensifieront progressivement au cours des douze mois suivants.
- Orbit Garant a racheté et annulé 161,900 actions ordinaires à un prix moyen pondéré de 1,36 \$ par action dans le cadre de son programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

1) Se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS ».

APERÇU DE LA SOCIÉTÉ

Orbit Garant (TSX : OGD) est l'une des plus importantes sociétés canadiennes de forage minier, avec 180 appareils de forage et approximativement 1 300 employés. Ayant son siège social à Val-d'Or au Québec, la Société fournit des services de forage souterrain et de surface au Canada et à l'international à des entreprises minières majeures, intermédiaires et juniors, à chaque étape de l'exploration minérale, du développement minier et de la production. Orbit Garant fournit également des services de forage géotechnique et de forage de puits aux sociétés minières ou d'exploration minérale, aux cabinets de consultants en ingénierie et en environnement et aux agences gouvernementales. La majeure partie des activités commerciales d'Orbit Garant sont actuellement menées au Canada. La Société a des bureaux régionaux et des installations à Sudbury en Ontario et à Moncton au Nouveau-Brunswick pour appuyer ses activités commerciales canadiennes. Orbit Garant a travaillé sur des projets à l'international aux États-Unis, au Mexique, au Guyana, au Chili, en Argentine, au Kazakhstan, au Burkina Faso, au Ghana et en Guinée. La Société a des filiales d'exploitation à l'international à Santiago au Chili et à Georgetown au Guyana afin de soutenir ses opérations à international.

Orbit Garant dispose d'une infrastructure complète avec des capacités de fabrication intégrées verticalement. L'entreprise fabrique des appareils de forage sur mesure et de l'équipement auxiliaire pour son propre usage et fabrique également des appareils de forage conventionnels et de l'équipement auxiliaire pour des clients tiers à partir de ses installations de Val d'Or, au Québec et Sudbury en Ontario. Orbit Garant se concentre sur le « forage spécialisé », qui fait référence aux projets de forage qui se trouvent dans des endroits éloignés ou, de l'avis de la direction, en raison de la portée, de la complexité ou de la nature technique des travaux, ne peuvent pas être entrepris par de plus petites sociétés de forage conventionnelles.

La Société dispose de deux secteurs opérationnels : Canada (qui englobe les activités de forage en surface, de forage souterrain et de fabrication au Canada) et International (incluant le forage en surface et le forage souterrain).

Pour l'exercice 2026

- Les services de forage spécialisé, qui génèrent généralement une marge brute plus élevée que les services de forage conventionnels, ont représenté environ 58 % du total des produits de la Société, en ligne avec l'exercice 2025.
- Environ 66 % des produits de la Société ont été générés par des activités liées à l'or, tandis qu'environ 27 % ont été générés par des activités liées au cuivre, alors que les 7 % restants ont été générés par des activités liées aux autres métaux de base comparativement à 62 %, 21 % et 17 % respectivement, au cours de l'exercice 2025.
- Environ 74 % des produits d'Orbit Garant ont été générés par des projets de grandes et moyennes sociétés minières, comparativement à 77 % au cours de l'exercice 2025. Les contrats de forage qu'Orbit Garant conclut avec de grandes et moyennes sociétés minières sont généralement d'une durée allant d'un an à cinq ans.
- Environ 70 % des produits d'Orbit Garant ont été générés par des projets de forage menés au Canada, tandis qu'environ 30 % ont été générés par des contrats de forage à l'international comparativement à 72 % et 28 %, respectivement, au cours de l'exercice 2025.

STRATÉGIE D'ENTREPRISE

Orbit Garant entend devenir un chef de file canadien dans le domaine du forage de minerai en saisissant les occasions qui se présenteront à elle sur les marchés domestiques et internationaux et fournir les meilleurs services de forage souterrain et en surface, le matériel le plus performant et le personnel le plus qualifié à toutes les étapes des activités minières et d'exploration minérale, y compris l'exploration, la mise en valeur et la production.

La Société applique les stratégies d'entreprise suivantes :

- Se concentrer principalement sur les grandes sociétés minières et celles de taille moyenne, bien financées, tout en s'intéressant de manière sélective à certains projets d'exploration minière juniors, opérant au Canada et en Amérique du Sud;
- Fournir des services de forage traditionnel, spécialisé et géotechnique;
- Fabriquer des appareils de forage et du matériel sur mesure répondant aux besoins des clients;
- Maintenir son engagement en matière d'innovation technologique et de technologies avancées dans le domaine du forage, comme la mise en œuvre continue de technologies informatisées de surveillance et de contrôle;
- Donner de la formation à son personnel afin d'améliorer continuellement le rendement de la main-d'œuvre et de maintenir la disponibilité d'employés qualifiés;
- Maintenir des normes de santé et de sécurité élevées dans l'ensemble de nos opérations et favoriser la protection de l'environnement dans les régions où nous opérons;
- Établir et entretenir des relations à long terme avec les clients; et
- Maintenir un bilan sain et une gestion disciplinée de nos ressources en capital.

APERÇU DU SECTEUR

Orbit Garant fournit des services de forage, au Canada et à l'échelle internationale, à l'industrie des minéraux à toutes les étapes du développement minier, de l'exploration à la production. Les sociétés minières clientes sont composées de grands producteurs (ou de grandes sociétés minières), intermédiaires et juniors (qui se concentrent généralement uniquement sur l'exploration). Les budgets des sociétés minières pour les services de forage externes, tels que ceux offerts par Orbit Garant, sont généralement déterminés par les prix des métaux ferreux (fer) et non ferreux (métaux précieux et de base), et la disponibilité de capitaux pour financer l'exploration (en particulier dans le cas des juniors) et des programmes de développement, et/ou des opérations minières en cours.

Or

Les prix de l'or sont déterminés par l'équilibre entre l'offre (principalement la production minière) et les nombreuses sources de demande, y compris la demande mondiale de bijoux en or, la demande d'investissement et, dans une moindre mesure, la demande des applications industrielles.

Au moment de la rédaction du présent rapport, le prix au comptant de l'or était d'environ 4 270 \$ US l'once, ce qui représente une hausse d'environ 13 % comparativement à il y a un an. Le prix actuel a plus que doublé par rapport à son plus bas niveau sur cinq ans, qui était d'environ 1 615 \$ US l'once en septembre 2022. En janvier 2026, le prix au comptant de l'or a atteint des niveaux records de 5 600 \$ US l'once.

Métaux de base

L'aluminium, le cuivre, le plomb, le nickel et le zinc sont les principaux métaux de base. Les prix des métaux de base reflètent généralement les conditions économiques mondiales, parce que ces métaux sont utilisés principalement dans le secteur des infrastructures et dans les secteurs industriel et manufacturier. La demande des marchés émergents, particulièrement la Chine et l'Inde, constitue une influence majeure sur les marchés des métaux de base. Au fur et à mesure que les marchés émergents poursuivent leur développement économique, leurs infrastructures et leurs bases industrielles prennent de l'ampleur. De plus, les résidents deviennent en général plus aisés et font augmenter la demande pour les produits fabriqués.

Les prix au comptant de l'aluminium, le cuivre, le nickel et le zinc sont présentement supérieurs à ceux d'il y a 12 mois, alors que le prix comptant du plomb est plus bas. Le prix au comptant du cuivre, le métal considéré comme le plus sensible à l'activité macroéconomique, était d'environ 4,60 \$ US la livre il y a un an et, au moment du présent rapport, était à environ 6,70 \$ US la livre, soit une hausse d'environ 46 %. Le prix au comptant du cuivre est à la limite supérieure de sa fourchette de prix sur cinq ans. Le prix au comptant de l'aluminium et du zinc se situe près de l'extrémité supérieure de sa fourchette de prix sur cinq ans, et le prix au comptant du plomb et du nickel se situe près du bas de sa fourchette de prix observée au cours des cinq dernières années.

Minerai de fer

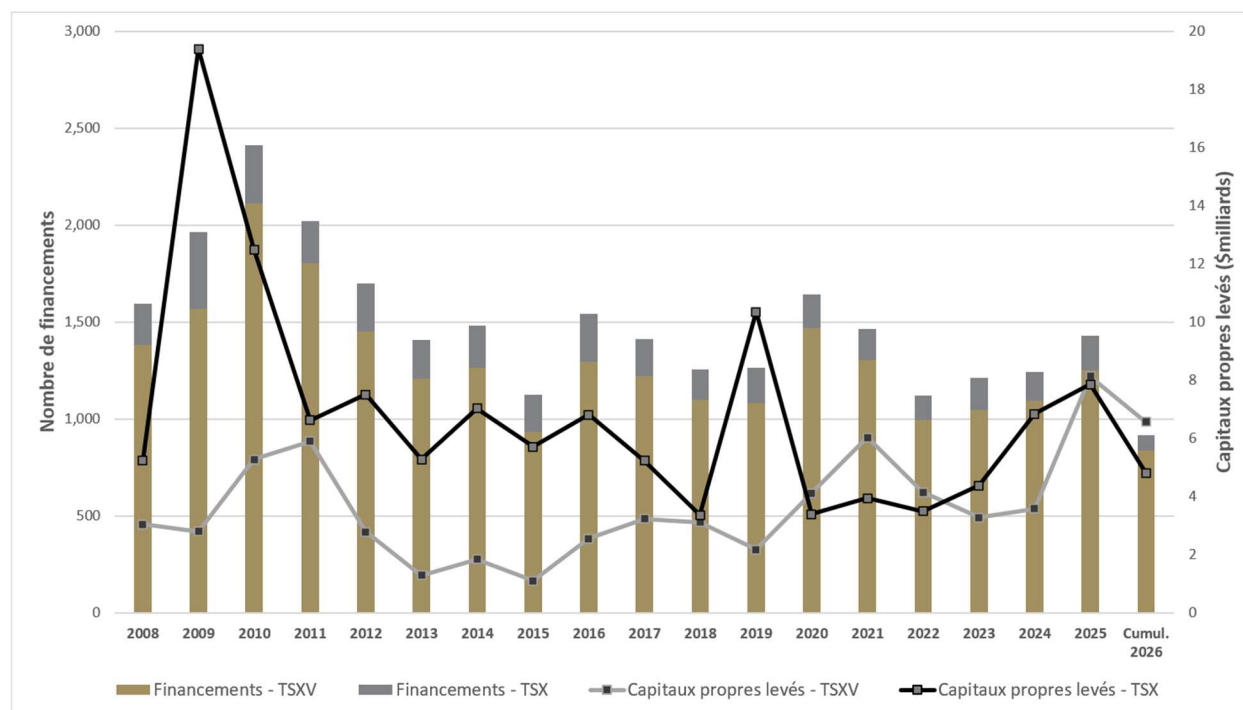
Les prix du minerai de fer sont déterminés par la demande mondiale pour l'acier, car plus de 95 % du minerai de fer est utilisé pour la fabrication de l'acier. À titre de plus grande consommatrice et productrice mondiale d'acier, la Chine est largement considérée comme le pays ayant le plus d'influence sur les prix sur le marché mondial du minerai de fer. La poursuite de l'urbanisation de la population mondiale, principalement dans les pays les plus peuplés que sont la Chine et l'Inde, alimente la consommation mondiale d'acier, avec une demande à long terme qui devrait continuer

d'augmenter. À court terme, le prix au comptant du minerai de fer est principalement affecté par les effets saisonniers, les disparités à court terme entre l'offre et la demande et d'autres facteurs. Au moment du présent rapport, le prix au comptant du minerai de fer était d'environ 97 \$ US la tonne, comparativement à environ 105 \$ US la tonne il y a un an. En mai 2021, le prix au comptant du minerai de fer a atteint un niveau record d'environ 233 \$ US la tonne.

Intervenants du marché

Le prix de l'or a atteint des sommets historiques au début de l'année 2026, notamment en atteignant des niveaux records début 2026. Ceci offre un environnement tarifaire très favorable aux sociétés minières cherchant à lever des capitaux pour financer leurs activités d'exploration et/ou de développement. Les prix des principaux métaux de base, excepté le plomb, ont également augmenté au cours des 12 derniers mois, devenant de plus en plus favorables aux sociétés minières cherchant à lever des capitaux. L'activité globale de financement des sociétés minières cotées à la Bourse de Toronto (« TSX ») et à la Bourse de croissance TSX (« TSX-V ») au cours des premiers huit mois de 2026 a été supérieure à celle des périodes comparables de 2025 et 2024. L'activité de financement s'est intensifiée pour les petites, moyennes et grandes sociétés minières, la plus forte hausse ayant été enregistrée dans le secteur des petites sociétés minières. L'activité de financement dans ce secteur a commencé à se redresser en 2025, après une période relativement faible.

Financements du secteur minier TSX/TSX-V (2008 à août 2026)



Les sociétés minières inscrites à la TSX et à la TSX-V ont réalisé 915 financements et levé près de 11,4 milliards de dollars de capitaux propres au cours des huit premiers mois de 2026, selon TMX Group. En comparaison, elles ont complété 837 financements et levé 6,4 milliards de dollars de capitaux propres au cours des huit premiers mois de 2025. Au cours de la même période en 2024, ils ont réalisé 794 financements et levé 7,9 milliards de dollars, dont une importante émission d'actions de 1,6 milliard de dollars réalisée par First Quantum Minerals Ltd.

Selon un rapport de S&P Global Market Intelligence (mars 2026), les budgets d'exploration mondiaux pour les métaux non ferreux ont totalisé 12,4 milliards de dollars en 2025, soit une baisse d'environ 0,6 % par rapport aux 12,5 \$ US en 2024. S&P a noté que l'augmentation des budgets d'exploration pour l'or a largement compensé la baisse des budgets d'exploration pour le lithium et le nickel. Les budgets d'exploration pour le cuivre ont également augmenté en 2025 par rapport à 2024. S&P prévoit une augmentation des budgets consacrés à l'exploration des métaux non ferreux en 2026, avec une hausse mondiale des budgets consacrés aux métaux précieux.

SURVOL DE LA PERFORMANCE

Résultats d'exploitation pour l'exercice clos le 30 juin 2026

EXERCICES CLOS LE 30 JUIN * (en millions de dollars)	Exercice 2026	Exercice 2025	Variation en 2026 par rapport à 2025
Produits *	203,2	189,1	14,1
Bénéfice brut *	19,7	28,3	(8,6)
Marge brute (%)	9,7	15,0	(5,3)
Marge brute ajustée (%) ¹⁾	14,7	19,5	(4,8)
(Perte nette) bénéfice net *	(1,5)	7,5	(9,0)
(Perte nette) bénéfice net - de base (\$) par action ordinaire	(0,04)	0,20	(0,24)
	(0,04)	0,20	(0,24)
BAIIA ajusté ²⁾ *	13,7	21,7	(8,0)

¹⁾ Reflète la marge brute, excluant la dotation aux amortissements et le gain sur cession d'immobilisations corporelles. Se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS ».

²⁾ Le BAIIA ajusté = le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements et les revenus d'intérêts de la créance à long terme, net de la perte de crédit attendue. Se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS ».

Orbit Garant avait 180 appareils de forage au 30 juin 2026, comparativement à 186 appareils de forage pour l'exercice 2025. Au cours de l'exercice 2026, deux appareils conventionnels et deux appareils de forage d'ancienne génération équipés d'une technologie de contrôle et de surveillance informatisée ont été vendus. Actuellement, Orbit Garant possède 44 appareils de forage équipés d'une technologie de contrôle et de surveillance informatisés.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 28 octobre 2025, Orbit Garant a annoncé son intention de lancer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (le « programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités ») afin d'acheter des actions ordinaires en circulation d'Orbit Garant (les « actions ordinaires ») sur le marché libre conformément aux règles de la TSX. Dans le cadre de l'offre publique de rachat, Orbit Garant peut acheter, de temps à autre, jusqu'à 500 000 actions ordinaires au cours d'une période de 12 mois commençant le 31 octobre 2025 et se terminant le 30 octobre 2026.

Au cours de l'exercice 2026, Orbit Garant a racheté et annulé 161 900 actions ordinaires à un prix moyen pondéré de 1,36 \$ par action dans le cadre de son programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Orbit Garant a racheté et annulé 68 916 actions ordinaires à un prix moyen pondéré de 0,82 \$ par action dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, qui s'est déroulée du 31 octobre 2024 au 30 octobre 2025.

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES ANNUELLES

Pour les exercices clos les 30 juin * (en millions de dollars)	Exercice 2026	Exercice 2025	Exercice 2024
Produits tirés de contrats			
Canada *	143,2	136,1	132,6
International *	60,0	53,0	48,6
Total *	203,2	189,1	181,2
Bénéfice brut *	19,7	28,3	21,2
Marge brute (%)	9,7	15,0	11,7
Marge brute ajustée (%) ¹⁾	14,7	19,5	15,9
(Perte nette) bénéfice net *	(1,5)	7,5	(2,4)
(Perte nette) bénéfice net par action ordinaire (\$)	(0,04)	0,20	(0,06)
(Perte nette) bénéfice net par action ordinaire dilué(e) (\$)	(0,04)	0,20	(0,06)
Total de l'actif *	164,0	130,6	119,9
Dette à long terme incluant la tranche à court terme *	34,9	26,3	31,4
Obligations locatives incluant la tranche à court terme*	8,3	6,4	2,8
BAIIA ajusté* ²⁾	13,7	21,7	14,7
BAIIA ajusté % ²⁾	6,8	11,5	8,1
Total de mètres forés (en millions)	1,3	1,2	1,3

¹⁾ Reflète la marge brute, excluant la dotation aux amortissements et gains sur la cession d'immobilisations corporelles. Se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS ».

²⁾ Le BAIIA ajusté est défini comme étant le bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation, amortissement, effet de la modification substantielle d'une créance et perte de crédit prévue, le reclassement des écarts de conversion cumulés et revenu d'intérêts provenant de créances à long terme. Voir « Rapprochement des mesures financières non conformes aux normes IFRS ».

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

EXERCICE 2026 COMPARATIVEMENT À EXERCICE 2025

Produits tirés de contrats

Les produits pour l'exercice 2026 se sont établis à 203,2 M\$, une hausse de 14,1 M\$, ou 7,5 % comparativement à 189,1 M\$ inscrits pour l'exercice 2025.

Les produits au Canada ont totalisé 143,2 M\$ pour l'exercice 2026, une hausse de 7,1 M\$ ou 5,3 % comparativement à 136,1 M\$ pour l'exercice 2025. Cette hausse est principalement attribuable à un léger accroissement des produits par mètre foré et par une hausse des activités de forage, partiellement contrebalancée par des retards dans les projets à l'initiative des clients et par l'achèvement de certains projets au cours du premier trimestre de l'exercice 2026 de la Société (« T1 2026 »), l'installation de nouveaux projets de forage tant au T1 2026 qu'au troisième trimestre de

l'exercice 2026 de la Société (« T3 2026 »), ainsi que l'impact négatif de conditions météorologiques hivernales plus rigoureuses au T3 2026 comparativement au troisième trimestre de l'exercice 2025 de la Société (« T3 2025 »).

Les produits à l'international ont totalisé 60,0 M\$ pour l'exercice 2026, une hausse de 7,0 M\$ ou 13,2 % comparativement à 53,0 M\$ pour l'exercice 2025. Cette augmentation est principalement attribuable à la hausse des activités de forage, partiellement contrebalancée par des modifications apportées à un certain programme de forage au Chili au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2026, ainsi que par la décision de certains clients de reporter temporairement certains programmes de forage durant la première moitié de l'exercice 2026.

Bénéfice brut, marge brute (marge brute ajustée - se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS »)

Le bénéfice brut pour l'exercice 2026 s'est chiffré à 19,7 M\$, comparativement à 28,3 M\$ pour l'exercice 2025. La marge brute s'est établie à 9,7 % pour l'exercice 2026, comparativement à 15,0 % pour l'exercice 2025. La dotation à l'amortissement de 10,5 M\$ est incluse dans le coût des produits tirés de contrats pour l'exercice 2026 comparativement à 9,1 M\$ pour l'exercice 2025. La marge brute ajustée excluant la dotation à l'amortissement et le gain sur cession d'immobilisations corporelles était de 14,7 % pour l'exercice 2026 comparativement à 19,5 % pour l'exercice 2025.

La baisse du bénéfice brut, de la marge brute et de la marge brute ajustée, reflète la mise en œuvre de plusieurs contrats de forage majeurs à long terme au cours de l'exercice 2026. Ces contrats génèrent généralement des marges plus faibles pendant leur phase initiale de démarrage, avant d'atteindre des niveaux de productivité normaux. L'inflation des coûts de production, des consommables de forage et des investissements dans la formation et le développement du personnel ont également pesé sur le bénéfice brut et la marge brute. Les conditions météorologiques hivernales plus rigoureuses observées au Canada au cours du T3 2026 par rapport au T3 2025 ont également eu un impact négatif sur la productivité des projets de forage en surface. Les modifications continues apportées au programme de forage et le recul de certaines activités de forage spécialisées en Amérique du Sud ont également eu un impact négatif sur la rentabilité. De plus, la hausse des charges d'amortissement de 1,4 M\$, due à l'augmentation des dépenses d'investissement engagées au cours des exercices 2026 et 2025 au Canada et en Amérique du Sud, a eu un impact négatif sur le bénéfice brut et la marge brute. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par l'augmentation de l'activité de forage au Canada et en Amérique du Sud au cours de l'exercice 2026 par rapport à l'exercice 2025.

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs se sont élevés à 18,2 M\$, ou 8,9 % des produits, pour l'exercice 2026, comparativement à 16,7 M\$, ou 8,8 % des produits, pour l'exercice 2025.

Résultats d'exploitation

La Société a inscrit un bénéfice d'exploitation de 5,1 M\$ pour l'exercice 2026, comparativement à un bénéfice d'exploitation de 14,9 M\$ pour l'exercice 2025.

Le bénéfice d'exploitation lié au forage au Canada s'est établi à 0,2 M\$ pour l'exercice 2026, comparativement à un bénéfice d'exploitation de 7,1 M\$ pour l'exercice 2025. La baisse est principalement attribuable à la mobilisation d'appareils de forage dans le cadre de nouveaux contrats à long terme au Canada et à la phase de démarrage qui y est associée, ainsi qu'à des conditions hivernales plus rigoureuses qui ont eu un impact négatif sur les opérations de

forage en surface au Canada au cours du T3 2026, partiellement contrebalancés par une augmentation de l'activité de forage.

Le bénéfice d'exploitation lié au forage à l'international s'est élevé à 4,9 M\$ pour l'exercice 2026, comparativement à un bénéfice d'exploitation de 7,8 M\$ inscrit pour l'exercice 2025. Cette baisse est principalement attribuable à des modifications imprévues apportées à un certain programme de forage au cours de neuf premiers mois de l'exercice 2026 ainsi qu'une baisse des produits moyens par mètre foré due à une baisse de certaines activités de forage spécialisées, partiellement contrebalancées par une hausse des activités.

(Gain) perte de change

Le gain de change a été de 0,5 M\$ pour l'exercice 2026, comparativement à un gain de change d'un montant négligeable pour l'exercice 2025.

BAIIA ajusté (se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS »)

Le BAIIA ajusté s'est chiffré à 13,7 M\$ pour l'exercice 2026, comparativement à 21,7 M\$ pour l'exercice 2025. La baisse est principalement attribuable à la diminution du bénéfice d'exploitation, comme il est indiqué ci-dessus. La baisse du BAIIA ajusté inclut également un gain de change de 0,5 M\$, comparativement à un gain de change négligeable au cours de l'exercice 2025.

Charges financières

Les charges d'intérêts sur la dette à long terme et les charges bancaires se sont élevées à 2,6 M\$ pour l'exercice 2026, comparativement à 2,9 M\$ pour l'exercice 2025.

Perte de crédit attendue, nette des produits d'intérêts

Au cours de l'exercice 2026, la Société a enregistré une perte de crédit attendue de 1,2 M\$, nette des produits d'intérêts, sur la créance à long terme liée à la vente d'actifs en Afrique de l'Ouest réalisée à la fin de l'exercice financier 2024 de la Société, comparativement à des produits d'intérêts de 1,3 M\$ pour l'exercice 2025, ce qui reflète une augmentation des pertes de crédit attendues en raison des montants recouvrables attendus inférieurs.

Impôt sur le résultat (recouvré)

Le recouvrement d'impôts sur le résultat s'est établi à 0,3 M\$ pour l'exercice 2026, comparativement à une charge d'impôts de 2,5 M\$ pour l'exercice 2025, ce qui reflète principalement la perte avant impôts, partiellement contrebalancée par des charges non déductibles et d'autres différences permanentes.

(Perte nette) bénéfice net

Au cours de l'exercice 2026, la perte nette a été de 1,5 M\$, ou 0,04 \$ par action (dilué), comparativement à un bénéfice net de 7,5 M\$, ou 0,20 \$ par action (dilué), pour l'exercice 2025. La perte nette est attribuable à la baisse du bénéfice d'exploitation, comme indiqué ci-dessus, ainsi que par une perte de crédit prévue de 1,2 M\$ sur la créance à long terme liée à la cession d'actifs de la Société en Afrique de l'Ouest, partiellement contrebalancée par un recouvrement d'impôt de 0,3 M\$ ainsi qu'un gain de change de 0,5 M\$ durant l'exercice 2026.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

* (en millions de dollars)		Exercice 2026				Exercice 2025			
		30 juin	31 mars	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars	31 déc.	30 sept.
Produits tirés de contrats *		57,2	51,4	47,9	46,7	47,2	50,0	43,5	48,4
Bénéfice brut ⁽¹⁾ *		4,6	2,9	6,5	5,7	7,6	5,9	7,2	7,6
Marge brute (%)		8,2	5,7	13,5	12,1	16,0	11,9	16,5	15,8
(Perte nette) bénéfice net *		(1,9)	(1,2)	1,3	0,3	2,2	1,9	0,5	2,9
(Perte nette) bénéfice net par action ordinaire (\$)	- de base	(0,05)	(0,03)	0,03	0,01	0,06	0,05	0,01	0,08
	- dilué(e)	(0,05)	(0,03)	0,03	0,01	0,06	0,05	0,01	0,08

¹⁾ Incluant la dotation aux amortissements liée aux activités et les gains sur cession d'immobilisations corporelles.

SAISONNALITÉ

Le troisième trimestre fiscal de la Société est généralement le moins performant en termes de rentabilité, en raison de la reprise progressive des activités après l'arrêt des opérations minières et d'exploration pendant la période des fêtes, ainsi que des conditions météorologiques hivernales plus difficiles au Canada. Au Chili, certains projets de forage peuvent connaître des ralentissements pendant la saison hivernale, qui atteint généralement son pic en juillet et en août.

ANALYSE DU QUATRIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2026 (« T4 2026 »), COMPARATIVEMENT AU QUATRIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2025 (« T4 2025 »).

Produits tirés de contrats

Les produits au T4 2026 se sont établis à 57,2 M\$, une hausse de 21,3 % comparativement à 47,2 M\$ inscrits au T4 2025.

Les produits au Canada ont totalisé 39,4 M\$ au T4 2026, une hausse de 5,6 M\$ ou 16,8 %, comparativement à 33,8 M\$ au T4 2025. Cette hausse est principalement attribuable à la hausse des activités de forage au cours du trimestre, partiellement contrebalancée par des produits par mètre moins élevés sur certains contrats conclus lors de durant la première moitié de l'exercice 2026.

Les produits à l'international totalisaient 17,8 M\$ au T4 2026, une hausse de 4,4 M\$ ou 32,7 % comparativement à 13,4 M\$ au T4 2025. Cette hausse est principalement attribuable à l'intensification de l'activité de forage dans son ensemble.

Bénéfice brut, marge brute (marge brute ajustée - se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS »)

Le bénéfice brut au T4 2026 s'est chiffré à 4,6 M\$, comparativement à 7,6 M\$ au T4 2025. La marge brute s'est établie à 8,2 %, comparativement à 16,0 % au T4 2025. La dotation à l'amortissement de 3,0 M\$ est incluse dans le coût des produits tirés de contrats pour le T4 2026, comparativement à la dotation à l'amortissement et la dépréciation des stocks provenant de la restructuration, totalisant respectivement 2,3 M\$ au T4 2025. La marge brute ajustée, excluant la dotation à l'amortissement et un gain sur la cession d'immobilisations corporelles était de 13,6 % au T4 2026, comparativement à 20,2 % au cours du T4 2025.

La baisse du bénéfice brut, de la marge brute et de la marge brute ajustée est principalement attribuable à une baisse de productivité des opérations de forage au Canada, due à des taux d'utilisation des appareils de forage plus élevés, ce qui a entraîné une augmentation du nombre de foreurs en formation. Des produits par mètre moins élevés sur certains contrats conclus au cours du premier semestre de l'exercice 2026, ainsi que l'inflation des coûts de production, des consommables de forage et des investissements dans la formation et le développement du personnel, ont également eu un impact négatif sur la rentabilité. De plus, la hausse des charges d'amortissement de 0,7 M\$ au cours du T4 2026 comparativement au T4 2025, due à l'augmentation des dépenses d'investissement engagées au cours des exercices 2026 et 2025 au Canada et en Amérique du Sud, a eu un impact négatif sur le bénéfice brut et la marge brute. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la hausse des activités de forage au Canada et en Amérique du Sud.

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs se sont élevés à 4,7 M\$ ou 8,3 % des produits au T4 2026, comparativement à 4,2 M\$, ou 9,0 % au T4 2025.

Résultats d'exploitation

La Société a inscrit un bénéfice d'exploitation de 1,0 M\$ au T4 2026, comparativement à de 4,2 M\$ au T4 2025.

La perte d'exploitation au Canada s'est élevée à 1,4 M\$ au T4 2026, contre un bénéfice d'exploitation de 2,4 M\$ au T4 2025. Cette baisse est principalement attribuable à une baisse de la productivité de forage et à des produits par mètre foré moins élevés sur certains contrats conclus au cours du premier semestre de l'exercice 2026, partiellement contrebalancés par une augmentation de l'activité de forage, comme indiqué plus haut.

Le bénéfice d'exploitation lié au forage à l'international s'est élevé à 2,4 M\$ au T4 2026, comparativement à un bénéfice d'exploitation de 1,8 M\$ inscrite au T4 2025. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation générale des activités de forage.

Perte (gain) de change

Le gain de change a été de 0,3 M\$ au T4 2026, comparativement à une perte de change de 0,4 M\$ au T4 2025.

BAIIA ajusté (se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS »)

Le BAIIA ajusté s'est chiffré à 3,6 M\$ au T4 2026, comparativement à 5,5 M\$ au T4 2025. Cette baisse est principalement attribuable à la diminution du bénéfice d'exploitation, comme indiqué plus haut, partiellement compensée par une variation favorable des taux de change de 0,7 M\$.

Charges financières

Les charges d'intérêts sur la dette à long terme et les charges bancaires se sont élevées à 0,7 M\$ au T4 2026, comparativement à des charges d'intérêts 0,6 M\$ au T4 2025.

Produits d'intérêts, nets des pertes de crédit attendues

Au cours du T4 2026, la Société a enregistré une perte de crédit attendue de 1,4 M\$, nette des produits d'intérêts sur la créance à long terme lié à la vente d'actifs en Afrique de l'Ouest, à la fin de l'exercice 2024 de la Société, comparativement à un montant négligeable de produits d'intérêts au T4 2025, ce qui reflète la baisse des montants recouvrables attendus.

Charge d'impôt sur le résultat (recouvrable)

La charge d'impôt sur le revenu a été négligeable au T4 2026, comparativement à un montant négligeable au T4 2025.

(Perte nette) Bénéfice net

La perte nette du T4 2026 s'est élevée à 1,9 M\$, soit 0,05 \$ par action (dilué), comparativement à un bénéfice net de 2,2 M\$, soit 0,06 \$ par action (dilué), pour le T4 2025. La perte nette est principalement attribuable à la baisse des produits d'exploitation, comme indiqué ci-dessus, ainsi que par une perte de crédit attendue de 1,4 M\$ comptabilisée au T4 2026, liée à la créance à long terme résultant de la vente de ses actifs en Afrique de l'Ouest, partiellement contrebalancée par une variation favorable des taux de change de 0,7 M\$.

INCIDENCE DU TAUX DE CHANGE

La Société réalise une partie de ses activités commerciales en dollars américains (« US \$ ») et unité de compte Chilienne (« CLF »), et est donc exposée aux fluctuations des taux de change. Orbit Garant n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour gérer ce risque.

Au 30 juin 2026 et 2025, la Société avait des liquidités et des comptes débiteurs en devises étrangères et son exposition au taux de change, y compris l'incidence sur le bénéfice avant impôts sur le résultat (« BAIR ») en dollars canadiens si le taux correspondant varie de plus ou moins 10 %, s'établit comme suit :

(000s \$)	USD/CAD	CLF/CLP	USD/GYD
Exposition nette sur les actifs monétaires (passifs)	(1 125)	(4 481)	2 801
Impact sur le BAI +/- 10 % CAD \$	(83)	(329)	206

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Activités d'exploitation

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation (avant les variations des éléments sans effet sur la trésorerie du fonds de roulement d'exploitation, les charges financières et l'impôt sur le résultat payé) se sont chiffrés à 13,8 M\$ pour l'exercice 2026, comparativement à 21,6 M\$ pour l'exercice 2025.

La variation des éléments sans effet sur la trésorerie du fonds de roulement d'exploitation a été une sortie de trésorerie de 2,9 M\$, comparativement à une entrée de trésorerie de 0,7 M\$ au cours de l'exercice 2025. La variation des éléments sans effet sur la trésorerie du fonds de roulement d'exploitation de l'exercice 2026 est principalement attribuable à ce qui suit :

- 14,5 M\$ liés à une augmentation des stocks; et
- 9,3 M\$ liés à une augmentation des comptes débiteurs; et
- 0,8 M\$ liés à une augmentation des charges payées d'avance; partiellement contrebalancée par
- 21,7 M\$ liés à une augmentation des comptes créditeurs

L'augmentation des stocks et des dettes fournisseurs reflète principalement les coûts de démarrage partiels liés à un nouveau projet de forage spécialisé à long terme au Canada, qu'Orbit Garant a obtenu au cours du T4 2026, ainsi que des livraisons partielles destinées aux projets de forage de la Société au Nunavut et au Nunavik pour le prochain exercice. L'augmentation des créances clients reflète principalement la hausse des produits et le nombre de projets de forage en cours.

Activités d'investissement

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement se sont établis à 17,4 M\$ pour l'exercice 2026, comparativement à 8,6 M\$ pour l'exercice 2025. Au cours de l'exercice 2026, 18,0 M\$ ont été utilisés pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles, dont 2,3 M\$ destinés à l'acquisition d'équipements et à la fabrication dans le cadre du nouveau projet de forage spécialisé à long terme d'Orbit Garant au Canada, partiellement contrebalancé par une entrée de trésorerie de 0,6 M\$ sur la cession d'immobilisations corporelles et le recouvrement de la créance à long terme liées à la cession d'actifs de la Société en Afrique de l'Ouest. Au cours de l'exercice 2025, un montant de 11,5 M\$ a été utilisé pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles, ce qui a été partiellement contrebalancé par une entrée de trésorerie de 2,9 M\$ découlant de la cession d'immobilisations corporelles et le recouvrement de la créance à long terme.

Activités de financement

Au cours de l'exercice 2026, la Société a retiré un montant net de 7,2 M\$ de sa dette à long terme et de ses passifs de location, comparativement à un remboursement de 6,7 M\$ au cours de l'exercice 2025.

Les principales sources de liquidités d'Orbit Garant sont les flux de trésorerie provenant des opérations et les emprunts contractés dans le cadre des facilités de crédit renouvelables (collectivement, la « Facilité de crédit ») auprès de la Banque Nationale du Canada, en sa qualité d'agent (« Banque Nationale »), ainsi que des institutions financières y participant de temps à autre en tant que prêteurs (les « Prêteurs »). Le 22 décembre 2025, la Société a conclu une

sixième convention de crédit modifiée et réitérée avec la Banque Nationale et les Prêteurs relativement à la Facilité de crédit (la « Convention de crédit »). Le 30 juin 2026, la Société a conclu un premier amendement à la convention de crédit qui a porté la facilité de crédit renouvelable de 30,0 M\$ à 40,0 M\$ jusqu'au 30 juin 2027, date à laquelle elle diminuera à 35,0 M\$. L'augmentation de la facilité de crédit renouvelable offre à Orbit Garant une capacité supplémentaire pour financer les coûts de démarrage de son nouveau contrat de forage spécialisé à long terme au Canada. La ligne de crédit comprend une ligne de crédit renouvelable de 40,0 M\$, ainsi qu'une ligne de crédit dont le montant non utilisé s'élève à 5,0 M\$ US, destinée à l'émission de lettres de crédit. Les obligations de la Société au titre de la ligne de crédit de 5,0 M\$ US sont garanties par Exportation et développement Canada (« EDC »). La ligne de crédit est garantie par une hypothèque de premier rang portant sur l'ensemble des actifs actuels et futurs, à l'exception de ceux mentionnés ci-dessous, et expire le 22 décembre 2029.

Orbit Garant a retiré un montant net de 9,7 M\$ sur sa Facilité de crédit au cours de l'exercice 2026, comparativement à un remboursement net de 7,5 M\$ au cours de l'exercice 2025. La dette à long terme de la Société, en vertu de la Facilité de crédit, y compris la partie à court terme, s'élevait à 23,7 M\$ au 30 juin 2026, comparativement à 14,0 M\$ au 30 juin 2025. L'augmentation de la dette est principalement attribuable à l'augmentation des prélèvements effectués par la Société pour financer l'augmentation de l'inventaire et des équipements supportant la hausse du taux d'utilisation des foreuses ainsi que les coûts de démarrage de son nouveau contrat de forage spécialisé à long terme au Canada.

Au 30 juin 2026, le fonds de roulement de la Société s'élevait à 48,7 M\$, comparativement à 50,4 M\$ au 30 juin 2025. Les besoins en fonds de roulement d'Orbit Garant sont principalement liés au financement des stocks et au financement des comptes débiteurs.

La Société estime être en mesure d'avoir les liquidités nécessaires pour répondre à ses besoins actuels et futurs en matière d'acquisition d'équipements et des modalités de remboursement de ses obligations de dette. Les principales dépenses en capital d'Orbit Garant se rapportent à l'acquisition d'appareils de forage et d'équipement de forage.

Sources de financement

Au 30 juin 2026, la Société respectait toutes les clauses restrictives de la Convention de crédit, de la Convention de prêt EDC et de la Convention de prêt (la « Convention de prêt BDC ») conclue avec la Banque de développement du Canada (« BDC »). La Société s'attend à ce que la disponibilité aux termes de la Facilité de crédit continue à lui fournir des liquidités suffisantes pour financer son fonds de roulement et ses besoins en matière d'acquisition d'immobilisations.

Les principales sources de liquidités d'Orbit Garant sont les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et les emprunts contractés en vertu de sa Facilité de crédit. La Facilité de crédit arrive à échéance le 22 décembre 2029. Au 30 juin 2026, la Société avait prélevé 23,7 M\$ (14,0 M\$ au 30 juin 2025) sur sa Facilité de crédit.

La disponibilité de la Facilité de crédit dépend d'une limite d'emprunt déterminée par la valeur des stocks, des débiteurs et des équipements et véhicules. À l'exception de ce qui est indiqué ci-dessous, tous les actifs d'Orbit Garant sont donnés en garantie des obligations de la Société en vertu de la Facilité de crédit. Au 30 juin 2026, la limite d'emprunt de la Facilité de crédit s'est établie à 40,0 M\$, et les montants disponibles s'élevaient à 16,3 M\$ et à 5,0 M\$ pour la ligne de crédit relative aux lettres de crédit de soutien.

La Convention de crédit comporte des clauses restrictives qui limitent la capacité de la Société à entreprendre certaines actions sans l'approbation préalable du prêteur, notamment : i) les fusions, liquidations, dissolutions et modifications de droits de propriété; ii) contracter des dettes supplémentaires; iii) grever les actifs de la Société; iv) accorder des garanties, consentir des prêts, consentir à toute autre aide financière et procéder à des investissements et à des acquisitions; v) investir dans ou conclure des instruments dérivés, verser des dividendes ou effectuer d'autres distributions du capital à des parties liées; vi) engager des dépenses en capital excédant les limites convenues mutuellement; vii) modifier ou conclure certaines conventions et viii) vendre certains actifs. La Convention de crédit renferme également un certain nombre de clauses restrictives de nature financière auxquelles la Société doit se conformer.

En février 2021, Orbit Garant Chile S.A. (« OG Chile ») a conclu un accord de financement pour un montant total d'environ 2,6 M\$ avec Banco Scotia pour l'acquisition de l'immeuble à bureaux qu'elle avait loué pendant plusieurs années. Le prêt porte intérêt au taux de 3,3 % par an, a une durée de 84 mois et est garanti par les actifs immobiliers d'OG Chile. La dette à long terme d'Orbit Garant en vertu de cet accord de financement, incluant la portion courante, s'élevait à 1,9 M\$ au 30 juin 2026 (2,0 M\$ au 30 juin 2025).

Le 9 septembre 2022, la Société a conclu la Convention de prêt BDC qui prévoit un prêt à terme d'un capital de 8,47 M\$. Le prêt porte intérêt au taux fixe de 6,50 % par an, a une durée de 20 ans et est remboursable en 240 mensualités consécutives de novembre 2022 à octobre 2042. Le taux d'intérêt fixe a été réduit de 0,20 % en novembre 2023, à la suite du respect de certaines clauses restrictives de nature financière. Les obligations de la Société en vertu de la Convention de prêt BDC sont garanties: (a) par une hypothèque immobilière de premier rang sur l'immeuble servant de siège social de la Société situé à Val-d'Or, Québec; et (b) garantis solidairement (conjointement et solidairement) par certaines filiales de la Société. La dette à long terme d'Orbit Garant en vertu de la convention de prêt BDC, y compris la portion à court terme, s'élevait à 7,6 M\$ au 30 juin 2026 (7,9 M\$ au 30 juin 2025).

Le 29 novembre 2024, Orbit Garant a conclu la Convention de prêt EDC, qui prévoit un prêt à terme d'un montant en capital de 2,0 M\$ US. Ce prêt porte intérêt au taux fixe de 8,12 % par année, a une durée de quatre ans et le montant en capital est remboursable par 48 mensualités consécutives à compter de juin 2025 jusqu'en mai 2029. Les obligations de la Société au titre de l'accord de prêt EDC sont : a) garanties par une hypothèque de second rang sur l'universalité de tous les actifs présents et futurs ; et b) garantis sur une base solidaire par certaines de nos filiales. La dette à long terme d'Orbit Garant en vertu de l'accord de prêt EDC, y compris la partie à court terme, s'élevait à 1,5 M\$ US (2,1 M\$) au 30 juin 2026 (2,0 M\$ US (2,7 M\$) au 30 juin 2025).

Le 29 juillet 2026, Orbit Garant a conclu la Convention de prêt pour équipements BDC, qui prévoit un prêt à terme d'un montant maximal de 9,67 M\$, destiné à financer l'acquisition d'équipements et la fabrication dans le cadre du nouveau projet de forage spécialisé à long terme d'Orbit Garant. Le prêt sera versé progressivement, au fur et à mesure de l'acquisition ou de la fabrication des équipements. Ce prêt porte intérêt au taux variable de base de la BDC, moins de 1,50 %, soit un taux effectif de 5,05 % à la date du présent rapport de gestion. Le prêt a une durée de cinq ans et le capital est remboursable en 60 mensualités consécutives, de juillet 2027 à juin 2032. Les obligations de la Société au titre de la convention de prêt pour équipement de la BDC sont : a) garanties par une hypothèque de premier rang sur l'équipement financé par le prêt ; et b) garantis solidairement (conjointement et séparément) par certaines filiales de la Société.

Orbit Garant estime qu'elle continuera de respecter ses modalités de paiement en vertu de ses facilités de crédit et qu'elle disposera de ressources suffisantes pour poursuivre ses activités commerciales.

Au 30 juin 2026, la Société avait les obligations contractuelles futures suivantes :

(en milliers de dollars)	Total	Dans l'année	2 à 3 ans	4 à 5 ans	Années suivantes
Dette à long terme	40 200	1 791	28 299	1 516	8 594
Obligations locatives	8 288	3 077	4 290	694	227
Contrats de location simple	475	447	28	-	-
Total	48 963	5 315	32 617	2 210	8 821

TITRES EN CIRCULATION AU 24 SEPTEMBRE 2026

Nombre d'actions ordinaires	38 251 439
Nombre d'options	1 768 500
Après dilution	40 019 939

Au cours de l'exercice 2026, la Société a émis 545 000 options aux membres de la direction, aux administrateurs ainsi qu'au personnel clé, et 833 499 actions ordinaires à la suite de l'exercice d'options. Au cours de l'exercice 2026 et 96 001 options ont été renoncées ou expirées.

De plus, Orbit Garant a racheté et annulé 161 900 actions ordinaires à un prix moyen pondéré de 1,36 \$ par action dans le cadre du programme en vigueur d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Société est liée à Dynamitage Castonguay ltée (« Dynamitage »), une société dans laquelle un administrateur de la Société a une participation.

Au cours de l'exercice 2026 et de l'exercice 2025, la Société a conclu les transactions suivantes avec des sociétés liées et avec des personnes liées à des administrateurs de la Société :

(en milliers de dollars)	Exercice 2026	Exercice 2025
Produits	181	172
Charges	48	62

Au 30 juin 2026, un montant négligeable était à recevoir relativement à ces transactions (un montant négligeable au 30 juin 2025).

Toutes ces transactions entre parties liées conclues dans le cours normal des activités ont été évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Transactions entre parties associées

La Société est liée à Sarliac-Orbit Garant Inc. et à Niuqtut Orbit Garant Inc., lesquelles sont des sociétés associées à la Société. Ces entités détiennent des contrats avec des clients externes portant sur des activités de forage.

Au cours de l'exercice 2026 et de l'exercice 2025, la Société a conclu les transactions suivantes avec des sociétés associées :

(en milliers de dollars)	Exercice 2026	Exercice 2025
Produits	36 302	32 820

Au 30 juin 2026, les créances clients et autres débiteurs comprenaient un montant de 3,6 M\$ à recevoir de ces sociétés associées (2,7 M\$ au 30 juin 2025).

Toutes ces transactions entre parties associées conclues dans le cours normal des activités ont été évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Rémunération des principaux dirigeants et des administrateurs

Par définition, les principaux dirigeants incluent les membres de la famille proche des principaux dirigeants ainsi que toute entité sur laquelle les principaux dirigeants exercent un contrôle. Il a été déterminé que les principaux dirigeants se composaient des administrateurs de la Société et du personnel de direction clé. Les membres de la famille proche sont les membres dont on peut s'attendre à ce qu'ils influencent, ou soient influencés par, cette personne dans le cadre de leur relation avec la Société.

La rémunération versée aux principaux dirigeants et aux administrateurs se détaille comme suit :

(en milliers de dollars)	Exercice 2026	Exercice 2025
Salaires et honoraires	1 502	1 491
Rémunération fondée sur des actions	220	158
Total	1 722	1 649

ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS

Les principales informations sur les méthodes comptables sont décrites à la note 4 des états financiers consolidés audités de l'exercice 2026. La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige que la direction de la Société fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date de clôture des états financiers et sur les montants des produits et des charges de la période concernée. Bien que la direction revoie régulièrement ses estimations, les résultats réels peuvent différer de celles-ci. L'incidence des modifications des estimations comptables est comptabilisée dans la période au cours de laquelle la modification se produit, et dans les périodes ultérieures.

touchées, le cas échéant. Les éléments pour lesquels les estimations et les hypothèses sont importantes ou complexes sont présentés ci-dessous :

A. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Créances à long terme

Lors de la comptabilisation initiale, la Société comptabilise la créance à long terme à la juste valeur, estimée comme la valeur actuelle des flux de trésorerie contractuels sur la durée de l'accord, actualisée à l'aide d'un taux qui reflète le risque associé à la contrepartie et les taux en vigueur sur le marché pour ces instruments.

La valeur comptable de la créance à long terme est présentée avec déduction faite d'une provision pour pertes de crédit attendues. La probabilité de défaut est basée sur des données historiques pour des entités comparables. La perte en cas de défaut prise en compte dans l'estimation reflète la capacité de la Société à exécuter son droit de prendre possession de l'actif donné en garantie au titre du contrat. Le montant et le calendrier des flux de trésorerie qui devraient être récupérés en cas de défaut sont basés sur des scénarios pondérés par la probabilité et le déficit de trésorerie réel peut différer de la perte de crédit attendue estimée qui en résulte. La direction évaluera le caractère approprié de la provision pour pertes de crédit attendues au plus tôt de chaque fin de période, ou lorsque de nouvelles informations deviennent disponibles et pourraient donner lieu à un changement dans les conditions ou les hypothèses initialement utilisées dans l'estimation.

Impôt sur le résultat et actifs d'impôt différé

La Société détermine sa charge d'impôt sur le résultat ainsi que ses actifs et passifs d'impôt sur le résultat en fonction de son interprétation de la législation fiscale applicable, y compris les conventions fiscales entre les différents pays dans lesquels elle exerce ses activités, ainsi que des règles et réglementations sous-jacentes. De telles interprétations impliquent des jugements et des estimations qui peuvent être contestés lors des contrôles fiscaux gouvernementaux auxquels la Société est régulièrement soumise. De nouvelles informations pourraient également devenir disponibles, ce qui amènerait la Société à modifier son jugement concernant le caractère adéquat des actifs et des passifs d'impôts existants. De tels changements auront un impact sur le bénéfice net (perte nette) de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Dans le calcul des impôts sur le résultat et des actifs et passifs d'impôts différés, des estimations doivent être utilisées pour déterminer les taux et montants appropriés et pour tenir compte de la probabilité de réalisation des actifs d'impôts. Les actifs d'impôts différés reflètent également l'avantage des pertes fiscales non utilisées et des déductions qui peuvent être reportées pour réduire les impôts exigibles sur les bénéfices des années futures. Cette évaluation nécessite que la Société fasse des estimations significatives pour déterminer s'il est probable ou non que les actifs d'impôts différés puissent être récupérés sur les bénéfices imposables futurs et, par conséquent, qu'ils pourront être comptabilisés dans les états financiers consolidés de la Société. La Société s'appuie, entre autres, sur son expérience passée pour procéder à cette appréciation.

B. JUGEMENTS

Dépréciation des actifs non financiers

La Société fait appel à son jugement pour évaluer si un test de dépréciation doit être effectué en raison de la présence d'indicateurs de dépréciation potentielle. Dans l'application de son jugement, la Société s'appuie principalement sur sa connaissance de ses activités et du contexte économique. Des estimations importantes de la direction sont nécessaires pour déterminer la valeur recouvrable en unité génératrice de trésorerie (« UGT ») incluant les estimations de flux de trésorerie futurs. Des différences d'estimations peuvent avoir une incidence sur la dépréciation des actifs corporels et incorporels et sur le montant en dollar de cette dépréciation. Les principales hypothèses utilisées par la direction comprennent les projections de revenus, de dépenses d'opération, de taux d'utilisation, de taux d'actualisation et de prix au marché. Par conséquent, l'incidence sur les états financiers consolidés des périodes ultérieures pourrait être importante.

Monnaie fonctionnelle

Dans le cadre de la détermination de la monnaie fonctionnelle de ses filiales à l'étranger, la Société doit évaluer différents facteurs tels que la monnaie qui influence les prix de vente et les coûts, le contexte économique et le degré d'autonomie de la filiale. Selon l'évaluation des différents facteurs, lorsque la monnaie fonctionnelle est difficile à déterminer, la Société a recours à son jugement pour déterminer la monnaie fonctionnelle qui représente le plus fidèlement les effets économiques des transactions, événements et conditions sous-jacents.

NORMES ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉES ET NON ADOPTÉES

A) Adoptées

Les normes et modifications aux normes existantes suivantes ont été adoptées par la Société le 1er juillet 2025 et n'ont eu aucune incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société :

- 1) IAS 21 (modifié) – Effet des variations des cours des monnaies étrangères – Les modifications contiennent des indications précisant quand une monnaie est convertible et comment déterminer le taux de change lorsqu'elle ne l'est pas, avec effet pour les périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2025)

B) Non adoptées

- 1) IFRS 18 (modifiée) – Présentation et informations à fournir dans les états financiers – Cette norme remplace la norme IAS 1, Présentation des états financiers, et définit des exigences relatives à la présentation et aux informations à fournir dans les états financiers, telles que la présentation de sous-totaux dans le compte de résultat et la publication d'indicateurs de performance définis par la direction dans les états financiers.

Dans le cadre de son évaluation de la norme IFRS 18, la Société examine l'incidence des nouvelles exigences relatives à l'état consolidé des résultats ainsi qu'aux indicateurs de performance définis par la direction sur les mesures financières autres que celles définies par les normes IFRS qu'elle utilise dans ses communications publiques, notamment l'EBITDA ajusté et les mesures liées à la marge brute ajustée. L'adoption de la norme IFRS 18 pourrait entraîner la présentation d'informations supplémentaires dans les états financiers pour les mesures ou leurs composantes répondant à la définition d'un indicateur de performance défini par la direction.

La Société évalue actuellement l'incidence globale de l'adoption de la norme IFRS 18 sur ses états financiers consolidés et n'a pas encore terminé cette évaluation.

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS

BAIIA, BAIIA ajusté et marge du BAIIA ajusté :

Le BAIIA est défini comme le bénéfice net (la perte nette) avant intérêts, impôts et amortissement. Le BAIIA ajusté est défini comme le BAIIA excluant l'impact des revenus d'intérêts provenant du recouvrement de la créance à long terme, net des pertes de crédit attendues. La marge du BAIIA ajusté est définie comme le pourcentage du BAIIA ajusté comparativement aux produits tirés des contrats.

Bénéfice brut ajusté et marge brute ajustée :

Le bénéfice brut ajusté est défini comme le bénéfice brut excluant l'amortissement et le gain sur la cession d'immobilisations corporelles. La marge brute ajustée est définie comme le pourcentage du bénéfice brut ajusté par rapport aux produits tirés de contrats.

BAIIA, BAIIA ajusté et marge du BAIIA ajusté

La direction estime que le BAIIA, le BAIIA ajusté et la marge du BAIIA ajusté sont des mesures importantes aux fins de l'analyse de la rentabilité opérationnelle, car il élimine l'impact des coûts de financement, de certains éléments sans effet sur la trésorerie et des impôts sur le résultat. Par conséquent, la direction considère qu'il s'agit de références utiles et comparables pour évaluer le rendement de la Société, car les entreprises ont rarement la même structure de capital et de financement.

Rapprochement du BAIIA, du BAIIA ajusté et de la marge du BAIIA ajusté

(non audité) (en millions de dollars)	T4 2026	T4 2025	Exercice 2026	Exercice 2025
Bénéfice net (perte nette) de la période	(1,9)	2,2	(1,5)	7,5
Ajouter :				
Charges financières	0,7	0,6	2,6	2,9
Charge d'impôt sur le résultat	-	-	(0,3)	2,5
Dépréciation et dotation aux amortissements	3,4	2,7	11,7	10,1
BAIIA	2,2	5,5	12,5	23,0
Revenus d'intérêts sur créances à long terme	1,4	-	1,2	(1,3)
BAIIA ajusté	3,6	5,5	13,7	21,7
Produits tirés de contrats	57,2	47,2	203,2	189,1
Marge du BAIIA ajusté (%) ¹⁾	6,3	11,7	6,8	11,5

¹⁾ BAIIA ajusté, divisé par les produits tirés de contrats, X 100.

Bénéfice brut ajusté et marge brute ajustée

Bien que le bénéfice brut ajusté et que la marge brute ajustée ne soient pas des mesures financières reconnues définies par les IFRS, la direction les considère comme des mesures importantes puisqu'elles reflètent la rentabilité de base de la Société, compte non tenu de l'incidence de la dotation aux amortissements. Par conséquent, la direction estime que ces mesures fournissent un repère utile et comparable pour évaluer le rendement de la Société.

Rapprochement du bénéfice brut ajusté et de la marge brute ajustée

(non audité) (en millions de dollars)	T4 2026	T4 2025	Exercice 2026	Exercice 2025
Produits tirés de contrats	57,2	47,2	203,2	189,1
Coût des produits tirés de contrats (incluant l'amortissement)	52,5	39,6	183,5	160,8
Moins l'amortissement	(3,0)	(2,3)	(10,5)	(9,1)
Ajouter plus-value sur la cession d'immobilisations corporelles	-	0,4	0,4	0,5
Charges directes	49,5	37,7	173,4	152,2
Bénéfice brut ajusté	7,7	9,5	29,8	36,9
Marge brute ajustée (%) ¹⁾	13,6	20,2	14,7	19,5

FACTEURS DE RISQUE

La présente rubrique présente certains facteurs de risque auxquels la Société est exposée du fait de ses activités d'exploitation et de son secteur d'activité. Cette information constitue un résumé de certains facteurs de risque et elle est présentée entièrement sous réserve de l'information qui figure ailleurs dans ce rapport ainsi que dans la notice annuelle de la Société datée du 24 septembre 2026, et elle doit être lue en parallèle avec ces documents. Ces risques et incertitudes ne sont pas les seuls auxquels la Société peut être confrontée. D'autres risques et incertitudes, qui sont actuellement inconnus de la Société ou qui lui semblent, pour l'heure, non significatifs, peuvent aussi nuire à ses activités. Advenant la matérialisation de ces risques, les activités, la situation financière, les liquidités et les résultats d'exploitation de la Société pourraient s'en ressentir considérablement.

Pandémies, force majeure et catastrophes naturelles

La Société peut être affectée par des pandémies comme le coronavirus COVID-19, des événements de force majeure et des catastrophes naturelles. La probabilité et l'ampleur de tels événements sont par nature difficiles à prévoir, et leurs importances sont très incertaines et peuvent dépendre de facteurs indépendants à la Société et de son contrôle. Une perturbation économique prolongée, à la suite d'un tel événement ou d'une telle catastrophe, y compris l'épidémie de COVID-19, peut avoir un impact important et négatif sur les revenus, les flux de trésorerie et la rentabilité de la Société, y compris, sans s'y limiter, en compromettant la santé des employés et la productivité sur le lieu de travail, la perturbation des chaînes d'approvisionnement et les activités des clients de la Société.

Risques liés à la structure, aux activités et à l'industrie

Ralentissements cycliques

La demande de services et de produits de forage dépend largement du niveau d'activités d'exploration minérale et de mise en valeur exercées par les sociétés minières, lesquelles dépendent à leur tour considérablement des prix des marchandises. Il existe un risque persistant que la faiblesse des prix des marchandises puisse réduire nettement les dépenses futures d'exploration et de forage des sociétés minières, ce qui, par ricochet, pourrait entraîner une baisse de la demande de services de forage offerts par la Société et nuirait de façon significative aux produits d'exploitation, à la situation financière, aux flux de trésorerie et aux perspectives de croissance de celle-ci.

Sensibilité à la conjoncture économique générale

La performance financière et opérationnelle d'Orbit Garant subit l'incidence de diverses conditions économiques et commerciales générales à l'échelle internationale et propres à chaque pays (dont l'inflation, les taux d'intérêt et les taux de change), de l'accès aux marchés financiers et aux marchés des titres d'emprunt, ainsi que des politiques monétaires et de la réglementation. Une détérioration de la conjoncture économique générale à l'échelle nationale ou internationale, y compris une hausse des taux d'intérêt ou une baisse de la demande des consommateurs et des entreprises, pourrait entraîner des répercussions défavorables significatives sur la performance financière, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de la Société.

Dépendance envers le personnel et maintien des employés

Outre la disponibilité de capitaux pour le matériel, un facteur limitatif clé de la croissance des sociétés de services de forage est l'offre de foreurs qualifiés, dont dépend la Société pour exploiter ses foreuses. À ce titre, la capacité d'attirer, de former et de conserver des foreurs hautement qualifiés constitue une priorité absolue pour tous les fournisseurs de services de forage. Si la Société ne parvenait pas à conserver des foreurs qualifiés ou à en attirer et à en former des nouveaux, des répercussions défavorables significatives pourraient s'ensuivre sur sa performance financière, sa situation financière, ses flux de trésorerie et ses perspectives de croissance. De plus, les salaires croissants payés aux foreurs et aux assistants exerceront une pression sur les marges bénéficiaires de la Société si celle-ci ne peut récupérer ces coûts en augmentant les tarifs facturés à ses clients.

Augmentation du coût d'obtention de biens non durables

Lorsque la Société participe à un appel d'offres pour obtenir un contrat de forage souterrain, le coût d'obtention des biens non durables constitue un facteur clé dans l'établissement du prix. Les contrats de forage souterrains ont habituellement une durée d'un an à deux ans et exposent la Société à un risque d'augmentation du coût des biens non durables et de la main-d'œuvre pendant cette période. Une hausse marquée du coût de la main-d'œuvre ou des biens non durables pendant une telle période pourrait occasionner un accroissement significatif des coûts et nuire considérablement à la performance financière, à la situation financière, aux flux de trésorerie et aux perspectives de croissance de la Société.

Risque des pays

La Société exerce ses activités à l'échelle internationale dans un certain nombre de pays différents, de sorte qu'elle est confrontée aux systèmes commerciaux et politiques de diverses juridictions. Les événements imprévus dans un pays (précipités par l'évolution à l'intérieur ou à l'extérieur du pays), tels que les changements économiques, politiques, légaux, fiscaux, réglementaires ou juridiques (ou les changements d'interprétation), pourraient, directement ou indirectement, avoir un impact négatif sur les activités d'exploitation et les actifs. Les risques comprennent, sans s'y limiter, la répression militaire, les fluctuations extrêmes des taux de change, les taux élevés d'inflation, les changements dans les politiques minières ou politiques d'investissement, la nationalisation/expropriation de projets ou d'actifs, la corruption, les retards dans l'obtention des permis nécessaires ou l'incapacité de les obtenir, l'annulation des revendications minières existantes ou des intérêts y afférents, les prises d'otages, l'agitation de la main-d'œuvre, l'opposition à l'exploitation minière par un groupe environnemental ou d'autres organisations non gouvernementales ou les changements d'attitude politique susceptibles de nuire à la Société. On note l'émergence d'une tendance des gouvernements à accroître leur participation à l'industrie et, par conséquent, leurs revenus en augmentant les impôts et taxes ou en recourant davantage aux mesures d'expropriation ou à d'autres mesures en ce sens. Cette tendance pourrait avoir un impact négatif sur les investissements étrangers dans les activités d'exploitation et d'exploration minière et, par conséquent, sur la demande pour les services de forage dans ces régions. Ces événements pourraient avoir comme conséquence la perte de revenus et des coûts additionnels en mobilisation d'équipement à d'autres endroits. La nationalisation ou l'expropriation de projets miniers a un impact direct sur les fournisseurs (comme la Société) de l'industrie minière.

Bien que la Société s'efforce d'atténuer son exposition aux événements potentiels liés au risque des pays, l'incidence de ces événements est hors de son contrôle, est hautement incertaine et imprévisible et dépendra de faits et de circonstances spécifiques. Par conséquent, la Société ne peut garantir qu'elle ne subira pas les répercussions directes

ou indirectes d'un événement lié au risque des pays survenant dans les juridictions dans lesquelles elle exerce des activités.

Risque d'impôts

Orbit Garant exerce ses activités dans de nombreux pays et est donc soumise à de nombreuses formes différentes de fiscalité dans différentes juridictions à travers le monde, notamment, l'impôt foncier, l'impôt sur le revenu, la retenue à la source, la taxe à la consommation, la sécurité sociale et d'autres taxes liées à la masse salariale, et les lois sur le rapatriement des devises et des capitaux. Une interprétation défavorable de la législation fiscale en vigueur pourrait avoir un effet défavorable important sur la rentabilité de la Société ou donner lieu à des différends avec les autorités fiscales concernant l'interprétation du droit fiscal.

Le droit fiscal et son administration sont extrêmement complexes et obligent souvent la Société à prendre des décisions subjectives. La Société doit émettre des hypothèses concernant, entre autres, les taux d'imposition dans diverses juridictions, l'effet des conventions fiscales entre les juridictions et les projections de revenu imposable en raison de la législation fiscale et de son administration qui sont extrêmement complexes. Dans la mesure où ces hypothèses diffèrent des résultats réels, ou si ces juridictions changeaient ou modifieraient ces lois ou leur interprétation actuelle, la Société pourrait être amenée à enregistrer une charge et un passif d'impôts supplémentaires, y compris des intérêts et des pénalités. En outre, il existe un risque que les pays dans lesquels la Société exerce ses activités modifient leur régime fiscal actuel avec peu de préavis, ou que les autorités fiscales de ces pays tentent de réclamer un impôt sur les revenus globaux.

Endettement et clauses restrictives

Orbit Garant a conclu la convention de crédit afin d'obtenir des facilités de crédit lui permettant de financer, entre autres choses, le fonds de roulement et les acquisitions. Le niveau d'endettement d'Orbit Garant pourrait avoir des conséquences importantes, y compris : i) le fait que la capacité d'Orbit Garant d'obtenir un financement supplémentaire pour le fonds de roulement, les dépenses en capital ou les acquisitions à l'avenir puisse être limitée; ii) le fait qu'une importante partie des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation d'Orbit Garant puisse être affectée au paiement du capital et des intérêts sur sa dette, réduisant ainsi les fonds disponibles pour les activités futures; et iii) le fait que certains des emprunts d'Orbit Garant (dont les emprunts effectués aux termes de la convention de crédit) comporteront des taux d'intérêt variables, ce qui exposera Orbit Garant aux risques de taux d'intérêt plus élevés et pourrait avoir des conséquences défavorables sur sa situation financière.

La convention de crédit contient de nombreuses clauses restrictives limitant la latitude de la direction d'Orbit Garant à l'égard de certaines questions commerciales. Ces clauses imposent des restrictions importantes, notamment sur les changements de propriétés et sur la capacité d'Orbit Garant, de créer des privilèges ou d'autres charges, de payer des dividendes ou d'effectuer certains autres paiements, d'effectuer des investissements, de réaliser des acquisitions, d'engager des dépenses en capital, d'accorder des prêts et des cautionnements ainsi que de vendre ou d'aliéner autrement des biens et de fusionner avec une autre entité. En outre, la convention de crédit renferme des clauses restrictives financières obligeant Orbit Garant à respecter certains ratios financiers et certains tests relatifs à sa situation financière. Si Orbit Garant ne parvenait pas à respecter ses obligations aux termes de la convention de crédit, il pourrait s'ensuivre un cas de défaut qui, s'il n'était pas corrigé ou ne faisait pas l'objet d'une renonciation, pourrait entraîner le devancement de l'exigibilité du remboursement de la dette concernée. Dans pareil cas, rien ne garantit que les biens d'Orbit Garant seraient suffisants pour rembourser intégralement cette dette. De plus, la convention de

crédit viendra à échéance au plus tard le 2 novembre 2026. Rien ne garantit que des emprunts ou des financements par actions futurs seront à la portée d'Orbit Garant ou qu'ils le seront à des conditions acceptables et selon un montant suffisant pour rembourser l'encours de sa dette contractée aux termes de la convention de crédit à l'échéance ou pour financer ses besoins par la suite. Une telle situation pourrait entraîner des conséquences défavorables significatives sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation d'Orbit Garant.

Accès des clients aux marchés des actions

En raison de facteurs économiques, les sociétés minières, particulièrement les sociétés minières de petite taille, pourraient éprouver plus de difficultés à mobiliser des fonds pour financer leurs activités d'exploration. Cette difficulté nuirait à la demande de services de forage et pourrait entraîner des répercussions défavorables significatives sur la performance financière, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de la Société.

Acquisitions

Orbit Garant pourrait, de temps à autre, considérer de nouvelles acquisitions. Elle peut être soumise à des risques commerciaux ou à des dettes pour lesquels elle peut ne pas être entièrement indemnisée ou assurée. L'intégration continue des systèmes informatiques existants et nouveaux, du matériel et du personnel peut entraîner des répercussions sur le succès des acquisitions. Toute question découlant de l'intégration des activités acquises, y compris l'intégration des logiciels comptables, peut nécessiter d'importantes ressources au chapitre de la gestion, des finances ou du personnel, qui seraient autrement disponibles pour le développement et l'expansion continus des activités existantes de la Société. Si une telle situation se produisait, elle pourrait entraîner des répercussions défavorables significatives sur la performance financière, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de la Société.

Approvisionnement en biens non durables

Si la Société devait croître, cela pourrait exercer des pressions sur sa capacité de fabriquer ou d'obtenir autrement les nouveaux appareils de forage et les nouveaux biens non durables nécessaires pour exercer ses activités de forage. Cette situation pourrait entraver la possibilité, pour Orbit Garant, d'augmenter sa capacité et d'accroître ou de maintenir ses produits d'exploitation et sa rentabilité.

Concurrence

La Société fait face à une concurrence de la part de plusieurs grandes sociétés de services de forage et de bon nombre de concurrents régionaux plus petits. Certains des concurrents de la Société font partie du secteur des services de forage depuis plus longtemps qu'elle et ont des ressources, notamment financières, considérablement supérieures aux siennes. Une intensification de la concurrence dans le marché des services de forage pourrait nuire à la part de marché, à la rentabilité et aux occasions de croissance actuelles de la Société. Le coût en capital de l'acquisition d'appareils de forage est relativement peu élevé, ce qui permet aux concurrents de financer leur expansion et donne à de nouveaux concurrents l'occasion de percer le marché. Cette dynamique soumet la Société au risque d'une baisse de sa part de marché et de l'étendue de sa croissance géographique, ainsi que de ses produits et de ses marges pour ses activités existantes.

Une grande partie des services de forage est liée à l'obtention de contrats par un processus d'appel d'offres concurrentielles. La Société perdra de nouveaux contrats potentiels au profit de concurrents si elle n'est pas en mesure

de démontrer la fiabilité de son rendement, sa compétence technique et la compétitivité de ses prix dans le cadre du processus d'appel d'offres ou encore si des sociétés minières choisissent de ne pas recourir au processus d'appel d'offres.

Capacité de soutenir et de gérer la croissance

La capacité d'Orbit Garant de croître dépendra de divers facteurs, dont bon nombre sont indépendants de sa volonté, y compris notamment les prix des marchandises, la capacité des sociétés minières d'obtenir du financement et la demande de matières premières provenant d'économies émergentes d'envergure comme le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine (les « pays BRIC »). En outre, la Société est soumise à divers risques commerciaux habituellement associés aux sociétés en croissance. La croissance et l'expansion futures pourraient imposer de lourdes contraintes sur le personnel de direction de la Société et obligeront vraisemblablement celle-ci à recruter du personnel de direction additionnel.

Rien ne garantit que la Société : i) pourra gérer efficacement l'expansion de ses activités (y compris toute acquisition), ii) arrivera à soutenir ou à accélérer sa croissance ou que cette croissance, si elle est réalisée, entraînera une exploitation rentable, iii) sera en mesure d'attirer et de conserver le personnel de direction suffisant nécessaire à sa croissance continue, ou iv) sera en mesure d'effectuer avec succès des investissements ou des acquisitions stratégiques. Si elle ne parvenait pas à prendre l'une ou l'autre des mesures précitées, il pourrait y avoir des conséquences défavorables significatives sur sa performance financière, sa situation financière, ses flux de trésorerie et ses perspectives de croissance.

Stratégie d'acquisitions futures

Orbit Garant pourrait croître au moyen d'acquisitions, en plus de sa croissance interne. Le secteur des services de forage fait l'objet d'une vive concurrence en ce qui a trait aux cibles d'acquisition attrayantes. Il est impossible de garantir que des occasions d'acquisitions futures se présenteront à des conditions acceptables, ou que les entités nouvellement acquises ou mises sur pied seront intégrées avec succès aux activités de la Société. De surcroît, la Société ne peut donner aucune assurance qu'elle sera en mesure d'obtenir un financement adéquat à des conditions acceptables pour poursuivre cette stratégie.

Contrats avec les clients

Les contrats de forage en surface avec des clients de la Société ont habituellement une durée de six (6) à douze (12) mois, et ses contrats de forage souterrain avec des clients ont en général une durée d'un an à deux ans et peuvent être annulés par le client moyennant un bref préavis dans des circonstances prescrites, sous réserve du versement d'un montant limité à la Société ou même sans le versement d'un montant. Il existe un risque que les contrats existants ne soient pas renouvelés ou remplacés. Si la Société ne parvenait pas à renouveler ou à remplacer certains ou l'ensemble de ces contrats existants ou si des contrats existants étaient annulés, des répercussions défavorables significatives pourraient s'ensuivre sur sa performance financière, sa situation financière, ses flux de trésorerie et ses perspectives de croissance. De plus, le regroupement de clients de la Société pourrait nuire de façon significative à ses résultats d'exploitation et à sa situation financière.

Expansion internationale et instabilité

L'expansion internationale comporte des risques politiques et économiques supplémentaires. Certains des pays et des régions ciblés par la Société à des fins d'expansion sont en voie d'industrialisation et d'urbanisation et n'ont pas la

stabilité économique, politique ou sociale dont jouissent actuellement bon nombre de pays développés. D'autres pays ont connu une instabilité politique ou économique dans le passé et peuvent être soumis à des risques indépendants de la volonté de la Société, comme une guerre ou des troubles civils, l'instabilité politique, sociale et économique, la corruption, la nationalisation, le terrorisme, l'expropriation sans dédommagement équitable ou l'annulation de droits contractuels, des changements marqués dans les politiques gouvernementales, la défaillance de règles de droit et de la réglementation, de nouveaux tarifs et taxes, et d'autres barrières. Il existe un risque que les activités, l'actif, le personnel ou le rapatriement des produits d'exploitation de la Société soient entravés ou subissent les répercussions défavorables de facteurs liés à l'expansion internationale de la Société et nuisent de façon significative à la performance financière, à la situation financière, aux flux de trésorerie et aux perspectives de croissance de celle-ci.

Risques opérationnels et responsabilité

Les risques liés au forage comprennent, dans le cas du personnel, les blessures corporelles et les pertes de vie et, dans le cas de la Société, l'endommagement et la destruction des biens et du matériel, le rejet de substances dangereuses dans l'environnement et l'interruption ou l'arrêt de l'exploitation des chantiers de forage en raison de conditions d'exploitation dangereuses des appareils de forage. Si l'un de ces événements se produisait, il pourrait entraîner des conséquences défavorables pour la Société, notamment des pertes financières, la perte de personnel clé, des poursuites judiciaires et une atteinte à la réputation de la Société.

De plus, des procédés ou des systèmes internes qui présentent des lacunes, des employés qui ne sont pas à la hauteur ou encore des événements externes pourraient avoir une incidence défavorable sur la performance opérationnelle et financière de la Société. Le risque de ce genre de perte, connu comme un risque opérationnel, est présent dans tous les aspects des activités de la Société, notamment la perturbation des activités, les pannes technologiques, le vol et la fraude, l'endommagement des biens, la sécurité du personnel, les questions de conformité avec la réglementation ou les questions d'intégration des activités. Le nombre et l'ampleur des changements ainsi que la possibilité que la Société puisse ne pas être en mesure de mettre les changements en application avec succès peuvent nuire à la performance des activités de même qu'à la situation financière, aux flux de trésorerie et aux perspectives de croissance de la Société.

Risque de change

Orbit Garant exerce certaines de ses activités en dollars américains \$ US et en unité de compte Chilienne (CLF), et est donc exposée aux fluctuations des taux de change. Au 30 juin 2026, nous avons des actifs et des passifs en \$ US et en CLF d'une valeur approximative de 3,9 M\$ et 4,5 M\$ respectivement, exprimés en dollars canadiens. Cette exposition pourrait changer à l'avenir, et une partie importante de nos revenus pourrait être libellée dans des devises autres que la monnaie fonctionnelle de la filiale, dont les fluctuations pourraient avoir un impact négatif sur nos résultats financiers.

Interruptions des activités

Les interruptions des activités résultent de divers facteurs, y compris une intervention réglementaire, des retards dans l'obtention des approbations et des permis nécessaires, des questions de santé et de sécurité ou un engorgement au niveau de l'approvisionnement concernant les intrants relatifs aux produits. De plus, la Société exerce ses activités dans diverses régions, dont certaines sont plus susceptibles de connaître des conditions météorologiques peu favorables et des catastrophes naturelles incluant les feux de forêt ou autres. Si l'une de ces situations ou toute

interruption des activités se produisait, il pourrait y avoir des conséquences défavorables significatives sur la performance financière, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de la Société.

Risque d'atteinte à la réputation de la Société

Les risques d'atteinte à la réputation de la Société pourraient inclure toute publicité négative, véridique ou non, et pourraient entraîner une baisse de la clientèle de la Société et entraîner des répercussions défavorables significatives sur la performance financière, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de celle-ci. Tous les risques ont une incidence sur sa réputation et, à ce titre, les risques liés à sa réputation ne peuvent être gérés de façon isolée comparativement aux autres types de risque. Chaque membre du personnel et chaque représentant de la Société sont chargés de préserver la solide réputation de celle-ci en respectant l'ensemble des politiques, des lois et des règlements applicables, ainsi qu'en créant des expériences positives auprès des clients et des parties prenantes de la Société ainsi que du public.

Corruption, pots-de-vin et fraude

Orbit Garant est tenue de se conformer à la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers* (« LCAPE ») du Canada ainsi qu'aux lois similaires applicables dans d'autres juridictions, qui interdisent aux entreprises d'accorder des pots-de-vin ou d'autres paiements prohibés ou de faire des dons à des agents publics étrangers dans le but de conserver ou d'obtenir des affaires. Les politiques de la Société mandatent le respect de ces lois. Toutefois, rien ne garantit que les politiques et procédures et les autres garanties que la Société a mises en œuvre en ce qui concerne le respect de ces lois seront efficaces ou que les employés, les agents, les fournisseurs ou les autres partenaires de l'industrie ne se sont pas engagés ou ne s'engageront pas dans une conduite illégale dont la Société pourrait être tenue responsable. La violation de ces lois pourrait perturber les activités de la Société et avoir une incidence négative importante sur ses activités et ses opérations.

Exigences relatives à l'environnement, à la santé et à la sécurité et considérations connexes

L'exploitation de la Société est soumise à une vaste gamme de lois et de règlements ainsi que de permis et d'autres approbations de niveaux fédéral, provincial, étatique et local, y compris ceux qui portent sur la protection de l'environnement et de la santé et de la sécurité des travailleurs et qui régissent notamment les émissions atmosphériques, les évacuations d'eau, les déchets non dangereux et dangereux (dont les eaux usées), l'entreposage, la manutention, l'élimination et le nettoyage de marchandises dangereuses et de matières dangereuses comme les produits chimiques, les mesures correctives s'appliquant aux rejets et la santé et la sécurité des travailleurs au Canada et ailleurs (les « exigences en matière d'environnement, de santé et de sécurité »). En raison de ses activités d'exploitation, la Société peut participer de temps à autre à des instances et à des enquêtes administratives et judiciaires concernant les exigences en matière d'environnement, de santé et de sécurité. Les instances ou les enquêtes futures pourraient entraîner des conséquences défavorables significatives sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Les activités aux chantiers des clients peuvent comporter des dangers d'exploitation qui peuvent occasionner des blessures corporelles et des pertes de vie. Rien ne garantit que l'assurance de la Société soit suffisante ou efficace en toutes circonstances ou contre toutes les réclamations ou tous les dangers auxquels la Société peut être assujettie ou encore que la Société soit en mesure de continuer à obtenir une protection adéquate. Une réclamation accueillie ou des dommages résultant d'un danger contre lequel la Société n'est pas pleinement assurée pourraient nuire aux

résultats d'exploitation de celle-ci. De plus, si la Société était perçue comme ne mettant pas adéquatement en application les politiques en matière de santé, de sécurité et d'environnement, ses relations avec ses clients pourraient se détériorer, ce qui pourrait occasionner la perte de contrats et limiter sa capacité à en obtenir des nouveaux.

Risque de changement climatique

Orbit Garant exerce ses activités dans diverses régions et juridictions où les lois environnementales sont en évolution et peuvent être différentes dans chaque juridiction. Plusieurs gouvernements ou organismes gouvernementaux ont introduit ou envisagent de modifier leur réglementation en fonction de l'impact potentiel du changement climatique, notamment en ce qui concerne les réglementations relatives au niveau d'émission. Si la tendance réglementaire actuelle se poursuit, cela pourrait entraîner une augmentation des coûts pour certaines des activités de la Société. En outre, les conséquences physiques du changement climatique, telles que les conditions météorologiques extrêmes, les catastrophes naturelles incluant les feux de forêt, la pénurie de ressources et l'évolution du niveau de la mer, pourraient avoir un impact financier défavorable sur les opérations situées dans les régions où ces conditions se produisent.

Limite des assurances

La Société a une assurance de biens, de responsabilité civile générale et de pertes d'exploitation. Toutefois, rien ne garantit que cette assurance continue d'être offerte à un coût acceptable, que tous les événements qui pourraient donner lieu à une perte ou à une obligation peuvent être assurés, ni que les montants d'assurance seront en tout temps suffisants pour couvrir chaque perte ou réclamation qui pourrait se produire à l'égard des actifs ou des activités de la Société.

Changements apportés à la législation et à la réglementation

Des changements apportés aux lois, aux règles, aux règlements ou aux politiques touchant les activités de la Société entraîneraient des répercussions sur celle-ci et pourraient nuire considérablement à son exploitation et à sa performance financière.

Risque lié à la législation et à la réglementation

L'industrie minière et le secteur du forage sont assujettis à une réglementation très stricte sur les plans juridiques et environnementaux et en matière de santé et de sécurité. Si la Société ne respectait pas ces règlements, elle pourrait se voir soumise à des pénalités, y compris des amendes ou une interruption de ses activités, ce qui pourrait entraîner des conséquences défavorables importantes sur sa santé financière et son potentiel de gains futurs. En outre, les clients des services d'exploration minière de la Société sont également assujettis à une réglementation similaire sur les plans juridique et réglementaire et en matière de santé et de sécurité, ce qui pourrait avoir une incidence significative sur leur décision d'aller de l'avant avec des travaux d'exploration minérale ou de mise en valeur de mines et ainsi nuire indirectement à la Société.

Risque lié à la cybersécurité

Bien que les systèmes d'information fassent partie intégrante du soutien de la Société, en raison de la nature de ses services, elle n'est pas considérée comme soumise au même niveau de risques de cybersécurité que les entreprises

opérant dans des secteurs où les informations sensibles sont au cœur de leurs activités. Néanmoins, la Société est potentiellement exposée à des risques allant de l'erreur humaine à l'interne ou à des tentatives individuelles non coordonnées pour obtenir un accès non autorisé à ses systèmes informatiques jusqu'à des mesures sophistiquées et ciblées visant la Société et ses systèmes, ses clients ou ses fournisseurs de services. De telles perturbations dans les systèmes d'information ou l'échec des systèmes à fonctionner comme prévu pourraient, en fonction de l'ampleur du problème, entraîner la perte de l'information des clients, une perte des affaires actuelles ou futures, une atteinte à la réputation de la Société et/ou un potentiel de réclamations contre celle-ci, ce qui pourrait avoir un effet néfaste sur la Société, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. La Société continue d'accroître ses efforts afin d'atténuer ces risques. Elle investit dans des initiatives de sécurité technologique afin de mieux identifier et résoudre toute vulnérabilité, y compris les évaluations périodiques de vulnérabilité de tiers, la connaissance des utilisateurs des meilleures pratiques de cybersécurité et les contrôles des processus et procédures de sécurité. De plus, la Société continue d'accroître la sensibilisation des employés aux politiques de sécurité grâce à des communications continues.

Risques liés à la structure et aux actions ordinaires

Risques liés au marché boursier

Tout placement dans des actions comporte un risque. Le cours du marché de titres comme les actions ordinaires de la Société est tributaire de nombreux facteurs, notamment la conjoncture générale du marché, les fluctuations réelles ou prévues des résultats d'exploitation de la Société, les changements dans ses estimations des résultats d'exploitation futurs ou dans celles des analystes en valeurs mobilières, les risques recensés dans la présente rubrique ainsi que d'autres facteurs. En outre, les marchés des capitaux ont connu des fluctuations marquées des cours et des volumes qui, parfois, n'étaient pas liées au rendement opérationnel des émetteurs des industries au sein desquelles ils faisaient affaire. En conséquence, le cours des actions ordinaires pourrait fluctuer.

Influence des actionnaires existants

En date du 24 septembre 2026, M. Pierre Alexandre, vice-président exécutif et administrateur détenait ou contrôlait, directement ou indirectement, environ 21 % des actions ordinaires en circulation d'Orbit Garant. Par conséquent, cet actionnaire a la capacité d'influencer l'orientation et les politiques stratégiques d'Orbit Garant, notamment une fusion, un regroupement ou une vente de l'ensemble ou de la quasi-totalité de ses actifs, ou encore l'élection des membres et la composition de son conseil d'administration. Cette capacité d'influencer le contrôle et l'orientation d'Orbit Garant pourrait réduire l'attrait de celle-ci comme cible pour des offres publiques d'achat et des regroupements d'entreprises possibles et avoir ainsi un effet sur le cours de ses actions.

Vente future d'actions ordinaires par les actionnaires existants de la Société

Certains actionnaires, dont M. Pierre Alexandre, détiennent ou contrôlent d'importants blocs d'actions de la Société. La décision de l'un ou l'autre de ces actionnaires de vendre un grand nombre d'actions ordinaires sur le marché public pourrait provoquer un déséquilibre significatif dans la demande d'actions de la Société ainsi qu'une baisse du cours de celles-ci. De plus, la perception par le public de la possibilité de telles ventes pourrait aussi réduire le cours des actions ordinaires sur le marché.

Dilution

Orbit Garant pourrait éventuellement réunir des fonds additionnels en émettant des titres de participation. Les porteurs d'actions ordinaires n'auront aucun droit de préemption relativement à ces autres émissions. Orbit Garant peut émettre des actions ordinaires additionnelles dans le cadre de l'exercice d'options attribuées. Selon le prix auquel ces titres sont émis, ces émissions de titres de participation supplémentaires pourraient diluer considérablement les participations des porteurs d'actions ordinaires.

Palements de dividendes

Orbit Garant ne prévoit pas payer de dividendes puisqu'elle entend réinvestir les liquidités à sa croissance future ou au remboursement de sa dette. De plus, la convention de crédit impose des restrictions sur sa capacité de déclarer ou de payer des dividendes.

Risque de crédit

La Société accorde du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. La Société a adopté une politique selon laquelle elle ne peut faire affaire qu'avec des contreparties solvables et doit obtenir, si nécessaire, des garanties suffisantes pour atténuer le risque de pertes financières en cas de défaut de paiement. Elle procède régulièrement à des vérifications de la solvabilité de ses clients et maintien des provisions pour pertes sur créances éventuelles. La demande pour les services de forage de la Société dépend du niveau d'activités d'exploration minérale et de mise en valeur exercées par les sociétés minières, particulièrement à l'égard de l'or, du nickel et du cuivre.

Afin de réduire le risque de crédit, la Société assure une partie de ses débiteurs au moyen du programme d'assurance EDC. Ce programme d'assurance permet d'obtenir, à certaines conditions, une couverture d'assurance pouvant atteindre un montant équivalant à 90 % de certaines créances clients impayées. Au 30 juin 2025, le montant de la couverture d'assurance d'EDC représentait 3 % des débiteurs (4 % au 30 juin 2024).

Au 30 juin 2026, 92 % (89 % au 30 juin 2025) des créances clients étaient classées comme étant des créances courantes et 2 % des créances clients et autres débiteurs avaient subi une baisse de valeur (4 % au 30 juin 2025).

Un client important représente plus de 10 % des créances clients, totalisant 25 % au 30 juin 2026 (un client important représentait 32 % de ces créances clients au 30 juin 2025).

Deux clients importants, représentant plus de 10 % des produits tirés de contrats, totalisent 32 % pour l'exercice terminé le 30 juin 2026 (deux clients importants représentaient 35 % du total des produits pour l'exercice terminé le 30 juin 2025).

Le risque de crédit provient également de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus auprès de banques et d'institutions financières. Ce risque est limité puisque les contreparties concernées sont principalement des banques canadiennes ayant des cotes de crédit élevées. La Société n'a pas recours à des instruments dérivés pour gérer le risque de crédit.

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt étant donné qu'une part importante de sa dette à long terme porte intérêt à des taux variables.

Au 30 juin 2026, la Société estimait qu'une augmentation ou une diminution de 100 points de base de pourcentage du taux d'intérêt donnerait lieu à une augmentation ou à une variation correspondante annuelle de 0,2 M\$ du résultat net et du résultat global (impact de 0,1 M\$ au 30 juin 2025).

Risque lié au marché boursier

La Société est exposée au risque du marché boursier en détenant des actions ordinaires de sociétés cotées en bourse comme investissements.

Le risque lié au marché boursier s'entend de l'effet défavorable potentiel que peuvent avoir les variations des cours des titres individuels ou les variations générales d'un marché boursier sur les résultats de la Société. La Société surveille de près les tendances générales sur les marchés boursiers et les variations des titres individuels, et elle détermine les mesures appropriées à prendre dans ces circonstances.

Juste valeur

La juste valeur de la trésorerie et équivalent de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, des créditeurs et charges à payer et de l'affacturage à payer correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur de la créance à long terme est déterminée au moyen d'une évaluation de la valeur de marché estimée à l'aide d'un taux d'actualisation, ajusté en fonction du risque de crédit du client, qui reflète les conditions actuelles du marché.

La juste valeur de la dette à long terme est déterminée au moyen d'une évaluation de la valeur marchande estimée à l'aide d'un taux d'actualisation, ajusté en fonction du risque de crédit propre de la Société, qui reflète les conditions actuelles du marché.

PERSPECTIVES

La demande des grandes et moyennes sociétés minières bien financées pour des services de forage minier au Canada reste généralement forte. Au début du deuxième trimestre de l'exercice (« T2 2026 »), la demande des petites sociétés d'exploration a commencé à augmenter à la suite de la hausse des activités de financement des entreprises de ce secteur. La demande des petites sociétés d'exploration a continué de se renforcer au cours du second semestre de l'exercice 2026. Avant le T2 2026, la demande des petites sociétés d'exploration et de certaines sociétés minières intermédiaires avait été négativement affectée durant une période prolongée par des facteurs macroéconomiques qui ont limité leur accès au capital.

La forte demande soutenue en matière de services de forage minier a entraîné une hausse des coûts salariaux pour les foreurs expérimentés au Canada, ainsi qu'une pénurie de foreurs expérimentés. La direction s'attend à de nouvelles hausses des coûts salariaux et à une augmentation des coûts liés à la formation des foreurs. Le secteur du forage est également confronté à une hausse des coûts de certaines fournitures et de certains matériaux. Toutefois, la demande accrue de services de forage a conduit à un environnement tarifaire plus favorable dans les contrats conclus avec les clients. Bien qu'il y ait eu un décalage temporaire entre la hausse des coûts et les ajustements tarifaires contractuels, Orbit Garant a récemment pu réviser ses tarifs afin de mieux compenser cette hausse des coûts, notamment en

appliquant des augmentations de prix sur la plupart des contrats de la Société attribués au cours du premier semestre de l'exercice 2026.

La forte demande en services de forage a entraîné une augmentation du nombre de foreuses en activité chez Orbit Garant au cours du T4 2026. Le taux d'utilisation des foreuses de la société est passé de 56 % au T1 2026 à 70 % au T4 2026. La direction se réjouit de cette hausse du taux d'utilisation des foreuses.

À la suite du T3 2026, Orbit Garant a commencé à mobiliser des appareils de forage dans le cadre d'un nouveau contrat de forage spécialisé de cinq ans conclu au Canada avec une grande société minière. Le contrat est également assorti d'une option d'extension de deux ans exerçable par le client. La direction estime que les produits générés par ce projet de forage seront supérieurs à 100 M\$ au cours de la période initiale de cinq ans. Orbit Garant prévoit financer l'investissement en immobilisations corporelles pour la modification ou la fabrication d'appareils de forage et les stocks nécessaires, d'un montant de 20 M\$, grâce à ses flux de trésoreries générés par ses opérations ainsi qu'en augmentant le montant disponible de sa Facilité de crédit et grâce à sa nouvelle Convention de prêt pour équipements BDC.

La direction estime que les perspectives à long terme pour le forage dans le secteur aurifère sont positives, car de nombreuses sociétés minières font face à une baisse des réserves. Par conséquent, il faudra accroître les dépenses d'exploration et de développement de nouvelles mines pour que l'industrie demeure viable. Le prix, actuellement élevé de l'or soutient les dépenses d'exploration et de développement des projets aurifères. Orbit Garant est bien positionnée pour la demande accrue de services de forage dans le secteur aurifère puisqu'elle tire environ 66% de ses produits de projets qui sont liés à l'or au cours de l'exercice 2026.

S&P Global Market Intelligence prévoit que la production d'or au Canada augmentera à un taux composé de croissance annuelle de 9 % entre 2023 et 2027. Orbit Garant a généré environ 70 % de ses revenus provenant de ses activités canadiennes au cours de l'exercice 2026 et est bien positionnée pour bénéficier des perspectives positives du secteur de l'extraction aurifère au Canada. Un autre facteur positif pour les sociétés minières qui exercent leurs activités au Canada est la valeur actuellement plus faible du dollar canadien comparativement au dollar américain, car leurs dépenses sont généralement en dollars canadiens et leurs revenus sont libellés en dollars américains. Au moment de la rédaction du présent rapport, la valeur du dollar canadien était d'environ 0,71 \$ US.

Le prix du cuivre s'échange à des sommets historiques et le sentiment du marché à long terme pour le cuivre est positif en raison des fondements serrés de l'offre et de la demande et de son rôle important dans l'électrification de l'économie mondiale. De nombreux analystes de l'industrie s'attendent à ce que la diminution des réserves mondiales de cuivre nécessite une augmentation des dépenses d'exploration et de développement du cuivre au cours des prochaines années. Orbit Garant est bien positionné pour augmenter ses dépenses dans des projets d'exploration et de développement du cuivre en raison de sa présence au Chili, qui est le leader mondial de la production de cuivre.

La direction croit que la technologie exclusive de forage informatisée de surveillance et de contrôle de la Société contribuera de plus en plus à réduire les coûts de forage de main-d'œuvre et de consommables, à améliorer la formation des foreurs et les taux de productivité, et à améliorer la sécurité. Orbit Garant dispose actuellement de 39 appareils de forage pour sous terre dotés de sa technologie de surveillance et de contrôle informatisés. Ces appareils de forage de nouvelle génération ont démontré une augmentation significative des taux de productivité comparativement aux appareils de forage conventionnels. Les clients d'Orbit Garant ont réagi positivement à cette amélioration de la performance, ce qui a mené à de nouveaux contrats de forage souterrain ou à des contrats

renouvelés à plus long terme. Orbit Garant fabrique désormais des foreuses de surface équipées d'une technologie de surveillance et de contrôle informatisée. La Société disposait de cinq foreuses de surface informatisées à la fin de l'exercice 2026.

Pour ce qui est de l'avenir, Orbit Garant a l'intention de se concentrer principalement sur ses activités de forage au Canada et en Amérique du Sud en priorisant des contrats de forage spécialisé à plus long terme avec des clients majeurs et intermédiaires. La Société continuera de mettre l'accent : sur la gestion disciplinée de sa structure de coûts variables et de ses liquidités, réduction de la dette à long terme, l'optimisation de l'utilisation de ses appareils de forage, l'augmentation des taux de productivité, la poursuite de l'innovation technologique, la formation des foreurs, le maintien en poste du personnel clé et le maintien de normes strictes en matière de santé et de sécurité.

CONTRÔLES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société sont responsables d'établir et de maintenir des contrôles et des procédures de communication de l'information, conformément au *Règlement 52-109* publié par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conçu ou fait concevoir sous leur supervision ces contrôles et procédures de communication de l'information pour fournir une assurance raisonnable que l'information qui doit être communiquée par la Société dans ses documents annuels, ses documents intermédiaires ou les autres rapports qu'elle dépose ou transmet dans les délais prévus par la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation, et comprend notamment les contrôles et procédures conçus pour garantir que l'information en question est rassemblée puis communiquée à la direction de la Société, y compris ses dirigeants signataires, selon ce qui est approprié pour prendre des décisions en temps opportun concernant la communication de l'information.

En date du 30 juin 2026, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué la conception et le fonctionnement de ces contrôles et procédures de communication de l'information. En fonction de cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que ces contrôles et ces procédures étaient efficaces au 30 juin 2026.

Il incombe au chef de la direction et au chef de la direction financière de la Société de concevoir ou de faire concevoir sous leur supervision un contrôle interne à l'égard de l'information financière (le « CIIF »). Le CIIF de la Société est conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière de la Société est fiable et que ses états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

Tel qu'il est mentionné ci-dessus, les limites inhérentes à tous les systèmes de contrôle sont telles que ces systèmes ne peuvent offrir qu'une assurance raisonnable, et non absolue, que tous les problèmes relatifs au contrôle et les cas de fraude ou d'erreur, le cas échéant, au sein de la Société ont été détectés. En conséquence, quel que soit le soin apporté à sa conception, le CIIF comporte des limites inhérentes et peut seulement offrir une assurance raisonnable en ce qui concerne la préparation des états financiers, et il se pourrait qu'il ne puisse empêcher les inexactitudes de se produire ni en détecter la totalité.

Pour l'exercice 2026, la direction, notamment le chef de la direction et le chef de la direction financière, a vérifié qu'un CIIF était en place au sein de la Société et a évalué sa conception, et confirmé qu'il n'y a eu aucune modification apportée au CIIF pour l'exercice qui a eu, ou est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur le

CIIF de la Société. La Société continue d'examiner et de documenter ses contrôles de communication de l'information ainsi que son CIIF et peut, de temps à autre, apporter des modifications visant à améliorer leur efficacité et à s'assurer que ses systèmes évoluent en parallèle avec l'entreprise. Au 30 juin 2026, une évaluation de l'efficacité du CIIF de la Société, au sens du *Règlement 52-109*, a été effectuée sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière de la Société. En se fondant sur cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que sa conception et son fonctionnement ont été efficaces.

Ces évaluations ont été menées en conformité avec le cadre et les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le « Committee of Sponsoring Organizations » (« COSO ») de la Treadway Commission, un modèle de contrôle reconnu, ainsi qu'avec les exigences du *Règlement 52-109*.